



RAPPORT NARRATIF FINAL

Projet CAFEI-3 « Surveillance et expansion du réseau d'Aires Protégées du Gabon »



Décembre 2025

Rapport Final
Période du 11/10/2022 au 30/06/2025

Titre du projet :	Surveillance et expansion du réseau d'Aires Protégées du Gabon
Numéro du projet :	00133386
Organisation de mise en œuvre :	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Rapport soumis par : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Rokya Ye DIENG Représentante Résidente PNUD rokya.dieng@undp.org
Contact en cas de besoin de clarification : Nom : Titre : Organisation : Adresse email : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Soahangy Mamisoa RANGERS Représentante Résidente Adjointe PNUD mamisoa.rangers@undp.org Holihasinoro ANDRIAMANDIMBISOA Spécialiste de Programme Environnement PNUD holihasinoro.andriamandimbisoa@undp.org

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui ☐

Non X

Si oui, quand : Click or tap to enter a date.

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : le rapport narratif final du projet sera partagé avec les acteurs durant un atelier de restitution des résultats et des leçons apprises dont la date sera confirmée ultérieurement.

Liste des acronymes

ANPN :	Agence Nationale des Parcs Nationaux
AP :	Aire Protégée
CAFI :	Initiative pour les Forêts d'Afrique centrale
CCGL	Comité Consultatif de Gestion Locale
CCNUCC :	Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
CDN :	Contribution Déterminée au Niveau National
CNC :	Conseil National Climat
COFIL :	Comité de Pilotage
GES :	Gaz à Effet de Serre
HSC :	Hauts Stocks de Carbone
HVC :	Haute Valeur de Conservation
MEEC :	Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Climat
MINEF :	Ministère Des Eaux et Forêts, chargé du conflit Homme-Faune
ONG :	Organisations Non Gouvernementales
ONU :	Organisation des Nations Unies
PN :	Parcs Nationaux
PND :	Plan National de Développement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
US\$:	Dollars américains
XAF :	Francs CFA d'Afrique centrale

Table des matières

1.	Données clés du projet	6
2.	Résumé des résultats obtenus de manière cumulative par le projet.....	7
3.	Défis de mise en œuvre	8
3.1	Défis liés au contexte du pays	8
3.2	Défis inhérents au projet	9
3.3	Commentaires	12
4.	Evaluation de la performance du projet.....	14
4.1	Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	14
4.2	Etat d'avancement de mise en œuvre des activités depuis le début du projet	18
5.	Résultats du Projet.....	22
5.1	Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI	22
5.2	Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention.....	23
6.	Communication et promotion	24
6.1	Illustration spécifique – Photos et vidéos HD.....	24
6.2	Stratégie et plan de communication	26
7.	Exécution financière	27
7.1	Décaissements	27
7.2	Suivi des Contrats	30
7.3	Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines.....	31
7.4	Mobilisation de ressources.....	32
7.5	Audits.....	33
7.6	Révisions budgétaires	33
8.	Suivi évaluation et apprentissage du projet	34
8.1	Etat d'avancement du plan de suivi du projet.....	34
8.2	Evaluations.....	34
8.3	Intégration des leçons apprises	34
8.4	Révisions programmatiques (le cas échéant)	36
9.	Thèmes transversaux.....	37
9.1	Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables	37
9.2	Respect des standards environnementaux et sociaux	37
10.	Gestion des risques.....	39
10.1	Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	39
10.2	Évaluation de la transparence et de l'intégrité	46
11.	Récapitulatif des livrables.....	47

12.	Annexes	47
12.1	Tableaux indicateurs.....	47
12.2	Annexe 3 / Tableau 8.2	47

1. Données clés du projet

Titre du projet	Surveillance et expansion du réseau d'Aires Protégées du Gabon
Numéro MPTF du projet	00133386
Hyperlien du document de projet ¹	Document de Projet
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Echelle nationale : 13 Parcs Nationaux du Gabon et Libreville
Organisations partenaires participantes majeures²	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Budget total du Projet (USD)	9 025 878 USD
Durée totale initiale du projet (mois)	12 mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI	08/07/2022
Date de réception des premiers fonds du MPTF	10/10/2022
Date d'approbation du 1^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le COPIL de projet	15/06/2023
Nombre de jours entre la date de réception des premiers fonds du MPTF et la date d'approbation du 1^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le COPIL de projet	248 jours (8 mois et 5 jours)
Date de clôture initiale	19/09/2023
Date de clôture révisée le cas échéant	31/03/2026
Dépenses de l'année de rapportage (du 01/01/2025 au 31/03/2026)	1 203 900,57 USD
Dépenses globales cumulatives à la clôture (USD) au 31/03/2026	2 677 225,65 USD
Taux de consommation du fonds reçu	29,66%
Date et hyperlien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	Pas d'évaluation conduite

2. Résumé des résultats obtenus de manière cumulative par le projet

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo	
1^{er} indicateur effet : Augmenter la surface des forêts ayant un statut protégé	
Au regard de la nouvelle orientation de la politique environnementale du Gabon et des ressources disponibles (budget, temps de mise en œuvre initialement de 12 mois), il a été jugé pertinent de réviser cet indicateur d'effet initial afin d'adapter les priorités du projet aux besoins réels du terrain. Cette révision vise à recentrer les efforts sur la protection effective des aires protégées existantes, en particulier des treize parcs nationaux, confrontés à des pressions croissantes telles que l'empiètement et l'exploitation illégale de leurs ressources. Bien que bénéficiant d'un statut juridique garantissant leur protection, ces espaces d'une valeur écologique exceptionnelle requièrent un appui technique, financier et institutionnel renforcé pour assurer une gestion durable, effective et une surveillance efficace. Ainsi, la nouvelle approche stratégique privilégie le renforcement des capacités opérationnelles et la mise en œuvre d'actions concrètes pour préserver durablement le patrimoine naturel forestier du Gabon.	
2^{ème} indicateur effet : Les parcs conservent ou améliorent la biomasse sur pied, les populations d'espèces et d'habitats importants	
Les missions soutenues dans le cadre du projet ont permis d'accroître le nombre d'interpellations (200 en 2023 et 2024) et le nombre d'infractions recensées (137 infractions en 2023 et 2024). Ces interventions humaines sont les principales menaces pesant sur la biomasse et les populations d'espèces et d'habitats importants. Les missions de surveillance ont permis d'améliorer la conservation de ces écosystèmes. L'ANPN ne dispose pas encore d'un système de suivi systématique et généralisé sur l'état des espèces et habitats dans les parcs. Cependant, l'ANPN a commencé à conduire des IMETs dans le cadre d'un projet financé par le GEF. Les résultats, qui ne sont pas encore disponibles, auraient permis de comparer entre démarrage et clôture du projet. Il n'est de ce fait pas possible de présenter les résultats dans ce Rapport. Cependant, ce type d'instruments permettra de mesurer efficacement la conservation et l'amélioration de la biomasse sur pied ainsi que les populations d'espèces et d'habitats importants. Il est recommandé de le généraliser comme indicateur des différents projets de conservation pour plus de cohérence.	
3^{ème} indicateur d'effet : Augmentation du nombre d'hectares de concessions forestières reclassées en aires protégées ou en forêts HCV	
Compte tenu des ressources disponibles (temps et budget), des besoins identifiés pour conduire une protection effective des 13 parcs nationaux et de la nouvelle orientation de la politique environnementale, il a été proposé, sous la direction stratégique du Comité de Pilotage, de concentrer les efforts du projet sur la protection effective des aires protégées actuelles, qui sont menacées d'empiètement et nécessitent plus d'appui. En effet, si les parcs nationaux sont légalement protégés, ces derniers nécessitent un appui pour assurer une protection opérationnelle de ces espaces écologiquement riches.	
Résultat 1 : Le réseau de parcs nationaux est protégé contre les empiètements	
Indicateur Résultat 1 : Diminution de la détection d'activités illégales compte tenu de l'augmentation ou de l'égalité de l'effort de surveillance et de l'augmentation des poursuites réussies contre les indicateurs impliqués	
Les efforts déployés durant le projet ont permis de réaliser 217 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les treize Parcs Nationaux cibles du projet. Au total, les missions de patrouille ont permis de parcourir plus de 27 602 km. Elles ont permis de contribuer à la protection des Parcs à travers l'arrestation de braconniers, forestiers, orpailleurs et pêcheurs illégaux. Le ralentissement des activités durant le premier semestre de 2024 s'explique par les changements institutionnels qui ont suivi les élections et la transition politique initiée à partir du 30 août 2023, avec le besoin d'adapter les interventions du projet au nouveau contexte et orientations politiques. A travers ces missions, 200 personnes ont été interpellées pour infraction dans les parcs nationaux ; plus de 137 infractions ont été constatées incluant la chasse et la pêche non autorisées dans un parc national, la pénétration non-autorisée avec arme, l'intrusion dans le parc dans le but de braconnage, l'orpaillage et l'immigration clandestine. Ces résultats sur la lutte contre les empiètements ont été possibles grâce au renforcement de capacités opérationnelles des parcs nationaux à travers l'entretien de leurs bases vie, l'achat d'équipements, la réparation des véhicules et l'acquisition de moyens roulants supplémentaires pour faciliter le déploiement des écogardes. Dix-huit véhicules tout terrain et un bus ont été acquis et mis à la disposition de l'ANPN (au niveau central et sur terrain) pour faciliter les activités. Par ailleurs, le projet a également œuvré pour le renforcement institutionnel de l'ANPN en accompagnant sa réforme qui a débuté durant la période de transition politique au Gabon en 2023. Cela a inclut la conduite d'un inventaire de toutes les immobilisations des parcs et l'identification de la totalité du personnel. Le projet a également soutenu le renforcement de capacité en gestion opérationnelle et financière du Secrétariat Exécutif de l'ANPN dans un premier temps à Libreville, et ensuite dans le parc national de Minkébé. Les trois sessions de formation dispensées ont permis un renforcement de capacités en gestion des finances et comptabilité, en immobilisations et en achats avec le circuit adapté pour assurer la fluidité et l'efficacité du processus depuis le Secrétariat Exécutif jusqu'au niveau des parcs nationaux.	

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
En mars 2025, tous les conservateurs et directeurs des 13 parcs nationaux ainsi que l'équipe de coordination du projet, le secrétariat exécutif, le responsable du centre des opérations et la géomatique de l'ANPN ont renforcé leurs capacités à travers un atelier technique de regroupement à Libreville. Cet atelier a permis d'améliorer et d'harmoniser le système et les outils de programmation et de reporting des parcs nationaux. Il a également permis d'améliorer le système de collecte et de partage des données, impliquant à la fois la direction technique de l'ANPN et ses équipes de coordination de projets au niveau central, ainsi que les gestionnaires des parcs. Ce système renforcé a permis de rendre plus efficace le suivi-évaluation des résultats et des effets des activités de protection des parcs nationaux d'une part, et le suivi des indicateurs des projets d'autre part. Désormais, les parcs nationaux utiliseront des indicateurs plus SMART et uniformisés, leur permettant de soumettre des rapports cohérents avec les données nécessaires, ce qui aiderait également l'équipe centrale de l'ANPN et le projet dans la consolidation et l'analyse des données pour démontrer comment le projet a aidé dans la protection des parcs nationaux et dans la gouvernance forestière. Au début du projet, la micro-évaluation HACT (Harmonized Approach to Cash Transfers) de l'ANPN avait conclu à un risque significatif. Cependant, grâce aux actions de renforcement des capacités, à l'accompagnement et au suivi assurés par le PNUD dans le cadre du projet, l'audit HACT mandaté pour l'ANPN en mars 2025 a émis un avis « sans réserve », avec un niveau satisfaisant ou partiellement satisfaisant pour l'ensemble des domaines audités.	
Résultat 2 : Aires protégées et zones tampons établies et protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo	
Indicateur Résultat 2 : N/A	
Compte tenu des ressources disponibles, des besoins identifiés pour conduire une protection effective des 13 parcs nationaux et de la nouvelle orientation de la politique environnementale, il a été proposé, sous la direction stratégique du Comité de Pilotage, de concentrer les efforts du projet sur la protection effective des aires protégées actuelles, qui sont menacées d'empiètement et nécessitent plus d'appui. En effet, si les parcs nationaux sont légalement protégés, ces derniers nécessitent un appui pour assurer une protection opérationnelle de ces espaces écologiquement riches. S'il était prévu de fusionner les équipes CAFI-2 et CAFI-3 selon le Prodoc et donc de contribuer à cet indicateur, la taille des projets nécessite des équipes distinctes pour les mettre en œuvre efficacement.	

3. Défis de mise en œuvre

3.1 Défis liés au contexte du pays

En 2025, la tenue des différentes élections — présidentielle, législative et territoriale — a marqué l'entrée du Gabon dans la Vème République, ouvrant ainsi une nouvelle étape de **stabilité institutionnelle** et de **relance économique** pour le Gabon. En 2025, le pays a été engagé dans une dynamique de planification stratégique à travers le nouveau Plan national pour la Croissance et le Développement (PNCD), avec l'appui des partenaires techniques et financiers dont le PNUD. Au 31 décembre 2025, les institutions nationales étaient renouvelées dans leur composition, et les priorités de développement dûment identifiées. Ce cadre institutionnel et stratégique renforcé devait créer **un environnement propice à la poursuite des interventions du projet CAFI-3** "Surveillance et expansion du réseau d'Aires Protégées du Gabon" et à l'atteinte des résultats escomptés. **Le rejet de la demande d'extension sans coût du projet** par le Conseil d'Administration de CAFI n'aura pas permis de profiter d'un tel contexte.

La période de mise en œuvre du Projet a coïncidé avec une **importante transition institutionnelle** au Gabon. Après plus d'un demi-siècle de gouvernance sous le régime Bongo, le pays a ouvert un nouveau chapitre de son histoire à la suite du **mouvement dit de « libération » d'août 2023**. Ce dernier a conduit à l'arrivée au pouvoir des forces de défense et de sécurité sous le leadership du Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA. Dans ce contexte, un **Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI)** a été institué le 30 août 2023. Cette instance a eu pour mission principale de refonder les institutions nationales autour de valeurs fondamentales telles que **la transparence, l'intégrité, la justice et le soutien aux populations vulnérables**, en vue d'instaurer une gouvernance plus inclusive et responsable.

L'année **2024** a offert **un contexte davantage favorable** à la mise en œuvre du Projet, permettant des

avancées significatives dans la réalisation de ses objectifs. Bien que les élections d'août 2023 aient mené à un changement institutionnel et une transition politique majeure, le **climat politique** au Gabon est demeuré globalement **apaisé**. Aucun risque significatif pouvant compromettre l'exécution des activités prévues n'a été identifié. Le **référendum de novembre 2024**, portant sur l'adoption de la nouvelle Constitution, s'est tenu sans incidence notable sur la mise en œuvre du Projet. Les ministères et administrations partenaires sont restés pleinement engagés et actifs dans l'exécution des actions planifiées. Par ailleurs, une **mission du Secrétariat de CAFI** s'est rendue au Gabon en février 2024. Cette visite a permis des échanges de haut niveau avec le **Chef** du Gouvernement et le Ministre des Eaux et Forêts, axés sur le **renforcement du partenariat** entre le Gabon et le CAFI, ainsi que sur les priorités nationales en lien avec les programmes en cours de mise en œuvre.

L'année 2024 a été également marquée par d'importants changements institutionnels au sein du **ministère de tutelle du Projet**. À la suite de la nomination d'un nouveau Ministre à la fin de l'année 2023 et de la transformation du portefeuille ministériel en ministère des Eaux et Forêts, chargé de la Préservation de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme-Faune, un **décret présidentiel en date du 17 janvier 2024** a amené à la réorganisation de cette entité en **deux ministères distincts** : le ministère des Eaux et Forêts, chargé du conflit Homme-Faune (MINEF) et le ministère de l'Environnement et du Climat. Durant les premiers mois de cette réorganisation, le **rattachement institutionnel** de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) est demeuré incertain. Cette situation a finalement été clarifiée, confirmant que le ministère de tutelle du Projet reste le ministère des Eaux et Forêts.

Par ailleurs, une **évolution notable de la politique environnementale nationale** a été observée. Celle-ci a désormais mis l'accent sur le **soutien aux moyens de subsistance durables des communautés locales** et sur la **conciliation entre développement socio-économique et préservation de l'environnement**. Dans cette optique, la création de nouvelles aires protégées sous forme de parcs nationaux ne constitue plus une priorité immédiate. A la place de l'expansion du modèle actuel, les autorités privilégient plutôt la recherche de **modèles de gestion plus flexibles et inclusifs**, favorisant une meilleure intégration des communautés locales dans la gouvernance et la valorisation durable des ressources naturelles.

Dans un contexte marqué par la transition politique, le dialogue national et plusieurs changements intervenus au sein des ressources humaines des principaux partenaires, notamment à la suite de la **restructuration de l'ANPN**, un ralentissement temporaire a été observé au début de l'année 2024, affectant le rythme de mise en œuvre du Projet. Toutefois, à la suite des prises de contact établies dès octobre 2023 entre le PNUD et les nouvelles équipes du ministère des Eaux et Forêts (MINEF) ainsi que de l'ANPN, la collaboration a été relancée de manière constructive. En janvier 2024, une nouvelle équipe de projet au sein de l'ANPN a été officiellement désignée, permettant la reprise effective et coordonnée des activités du Projet.

Enfin, il est à noter qu'un **processus de réforme** de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) a été entamé en 2024 sous la direction du Ministre des Eaux et Forêts et du Secrétaire Exécutif de l'ANPN dans le but de **renforcer l'efficacité et la performance opérationnelle** de cette institution. Entre octobre et décembre 2024, puis en 2025, l'ANPN a connu des **mouvements de grève** de son personnel, revendiquant notamment l'amélioration des conditions de travail et le paiement régulier des salaires. Bien que l'équipe de coordination du Projet ait demeuré mobilisée et active durant cette période, l'accès limité aux locaux de l'ANPN a temporairement ralenti le fonctionnement de l'administration. Face à cette situation, le Ministre des Eaux et Forêts a réaffirmé son soutien à l'ANPN et son engagement en faveur la protection des parcs nationaux. Dans ce contexte, le Projet a joué un rôle clé en accompagnant la réforme en cours de l'ANPN, notamment à travers le recensement du personnel et des immobilisations de l'ANPN, tant à Libreville que dans les parcs nationaux ; et la mise en place d'une assurance maladie au bénéfice des écogardes et de leurs ayants droit, répondant ainsi à l'une des revendications majeures du personnel de terrain.

3.2 Défis inhérents au projet

Le projet CAFI-3 « Surveillance et expansion du réseau d'aires protégées au Gabon », devait démarrer le 11

octobre 2022, pour une durée initiale de (1) an jusqu'au 19 septembre 2023.

La mise en œuvre du projet et le décaissement ont été affectés par une série de défis, notamment :

- Une période initiale de mise en œuvre extrêmement courte, d'une année pour recevoir et absorber près de 9 millions de USD ;
- Le retard dans la validation du Plan de Travail et Budget intervenue seulement le 15 juin 2023 ;
- La nécessité de mettre en place les structures de mise en œuvre et le temps requis pour cela ;
- L'insuffisance des ressources humaines allouées au suivi du Projet au niveau du PNUD ;
- Le retard dans le transfert des fonds à tous les niveaux de la mise en œuvre ;
- La nature opérationnelle et logistique en lien avec l'accès aux Parcs Nationaux et toutes les activités de surveillance qui en découlent ; et
- Le contexte politique exceptionnel du pays et du changement institutionnel aussi bien au sein de l'organisation du ministère que du Partenaire de mise en œuvre (l'ANPN).

- ***Le délai initial court de mise en œuvre du projet (12 mois)***

La première année, à la fois première année de mise en œuvre et période totale du projet (octobre 2022 à septembre 2023) a principalement été dédiée à l'appropriation et au lancement du projet par l'Agence d'exécution du projet ; à la définition de la stratégie de mise en œuvre et à la planification des activités, jusqu'à la tenue du premier Comité de pilotage (COPI). Ce dernier a eu lieu le 5 avril 2023, et a permis de valider une enveloppe d'urgence de 240 000 USD pour la réalisation de missions de lutte contre l'empiètement dans les Parcs Nationaux. Le 07 mai 2023, le PNUD et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ont pu signer la Lettre d'accord cadre du projet, définissant l'ANPN comme le partenaire d'exécution (PE) des activités du projet.

Le premier Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) de 5 292 652 USD n'a pu être validé que lors du deuxième COPI, qui a eu lieu le 15 juin 2023. Autrement dit, nonobstant le budget d'urgence qui pouvait être utilisé depuis avril 2023, les activités du projet n'ont commencé effectivement qu'après le CoPil du 15 juin 2023, soit 3 mois avant la fin de la période initiale de 12 mois de mise en œuvre du projet. Par ailleurs, le montant du PTBA soumis et validé justifie qu'une année de mise en œuvre ne suffit pas pour décaisser et exécuter le budget alloué au projet (9 millions).

- ***La difficulté de convoquer le Comité de Pilotage et le retard dans la soumission de la demande d'extension du projet***

En 2023, le Secrétariat CAFI et le Gabon ont travaillé sur **un nouveau cadre de gouvernance des Programmes CAFI** mis en œuvre au niveau national qui a été validé en juin 2023. L'objectif en était d'assurer une meilleure coordination entre les Programmes et d'atteindre une meilleure performance. Cependant, les changements institutionnels ont suspendu et ralenti cette réforme. Au 31 décembre 2024, l'opérationnalisation de ce nouveau cadre n'avait pas encore vu le jour. Le flou autour de la mise en place d'un Comité de Pilotage harmonisé pour tous les programmes CAFI avec une présidence et des membres décisionnaires clairement définis a eu une incidence sur la mise en œuvre du projet. La mise en place de groupes de travail technique apparaît aussi comme essentiel et prioritaire pour veiller au suivi-évaluation du programme ; à l'alignement des activités avec les priorités nationales ; à assurer les synergies entre les différentes activités des programmes CAFI et autres programmes environnementaux ; et au respect des éléments de méthodologie scientifique.

Compte tenu de ces défis de gouvernance, le Comité de Pilotage du programme n'a pu être conduit qu'en début d'année 2025. La difficulté d'organiser un COPI a été remontée au Secrétariat CAFI dans les rapports annuels et semi-annuels du projet, ainsi que lors de ses visites au Gabon en février et septembre 2024. Durant ces missions, la situation du projet a été exposée par le PNUD ; et la continuité des activités sur la base du plan de travail validé au COPI du 15 juin 2023 a été communiquée, compte tenu de la situation critique des parcs nationaux et de leur besoin d'appui financier. L'organisation d'une réunion avec l'Operations Manager du

Secrétariat CAFI a été proposée afin de préparer les détails techniques, réunion qui s'est tenue le 23 février 2024. A l'issue de cette réunion, il a été recommandé de préparer la demande d'extension et de la soumettre au COPIL avant transmission au Conseil d'Administration de CAFI. **Cependant, ce n'est que le 31 janvier 2025 que le COPIL a pu avoir lieu, une réunion** durant laquelle les membres ont examiné les réalisations de 2024, approuvé le Plan de Travail Annuel 2025 et validé la demande d'extension sans coûts additionnels de **deux (2) ans supplémentaires (jusqu'au 31 décembre 2026) à soumettre au Secrétariat CAFI. Un courrier formel a été adressé en ce sens au Secrétariat CAFI le 20 février 2025.** Pour rappel, conformément aux procédures opérationnelles de CAFI, toute demande d'extension doit être présentée et analysée au COPIL du projet avant la transmission par l'Organisme de mise en œuvre au Secrétariat CAFI et au Conseil d'Administration de CAFI.

- ***La continuité du projet en attendant la réunion du Comité de Pilotage et la demande d'extension***

Il est noté que la mise en œuvre du projet s'est poursuivie malgré la durée du projet échue et le retard de la soumission de la demande d'extension. Cette situation s'explique par les facteurs suivants.

Lors de sa réunion du 15 juin 2023, le Comité de Pilotage (COPIL) a approuvé un plan de travail pour **une durée de douze (12) mois à cheval sur les années 2023-2024**, reconnaissant le retard au démarrage des activités du projet, dû aux délais de réception des fonds, au temps de mise en place des accords de Partie Responsable avec l'ANPN, au temps de désignation de l'équipe projet et au temps d'appropriation dudit projet par les partenaires et bénéficiaires. Ceci dit, compte tenu des changements institutionnels au Gabon à la suite du coup d'état de « la libération », le plan de travail n'a pas pu être mis en œuvre en 2023 mis à part les missions de surveillance des Parcs Nationaux. Cela a impliqué de fait un glissement de la majorité des activités vers l'année 2024.

Au vu des **difficultés, en raison du contexte politique, de convoquer le Comité de Pilotage** requis pour valider la demande d'extension, et d'un commun accord avec la contrepartie nationale (MINEF/ANPN), les activités comme les missions de lutte contre l'empiètement dans les 13 Parcs Nationaux ont dû être poursuivies. En effet, ceux-ci avaient subi des pressions et menaces grandissantes qui nécessitaient une intervention. Des résultats notables ont ainsi été réalisés durant la période non couverte par un accord formel d'extension.

- ***Les défis liés à la nature programmatique, logistique et opérationnelle des actions***

Du point de vue programmatique, comme indiqué plus haut, le nouveau contexte politique a requis des **adaptations dans la mise en œuvre du projet**. Ainsi, il a été recommandé par les décideurs politiques qu'il serait plus pertinent de laisser l'objectif d'expansion d'aires protégées au projet CAFI-2 Expansion des aires protégées, à même de mener à bien ces processus déjà entamés. Le projet CAFI-3 Aires protégées se concentrerait spécifiquement sur le soutien à la protection des parcs nationaux actuels et au Secrétariat Exécutif. Ce dernier nécessitait un appui conséquent pour coordonner et renforcer la surveillance effective de ces aires protégées, pouvoir analyser les informations des parcs ; et orienter un processus de réforme de l'agence afin que celle-ci puisse exercer sa mission plus efficacement. Le cadre de résultats incomplet dans le Document de Projet devait également être mis à jour pour permettre un suivi cohérent et efficace des résultats du projet. Ainsi, il était prévu de solliciter de CAFI une modification et de proposer une amélioration du cadre de résultats dans le cadre de la demande d'extension du projet.

Sur le plan logistique, **la difficulté d'accès aux Parcs Nationaux** et toutes les activités de surveillance qui en découlent ont nécessité une planification rigoureuse des activités par l'ANPN et les Conservateurs des Parcs ainsi que des moyens roulants et des équipements adéquats. C'est la raison pour laquelle un budget considérable a été alloué à ces acquisitions.

Du point de vue opérationnel, l'ANPN a été responsable de la mise en œuvre des activités au niveau des parcs nationaux qui se trouvent généralement dans des zones reculées, ce qui a justifié la nécessité de **transférer les fonds**. Cependant, dans le cadre de la procédure de HACT du PNUD, la micro-évaluation de l'ANPN (en

2021) a conclu à un **risque significatif**. Par conséquent, le PNUD a dû appliquer son mécanisme de transfert direct de fonds vers les prestataires de services et a fourni des services d'appui aux partenaires, notamment en matière d'approvisionnement. Toutefois, le Projet repose sur des activités sur terrain au niveau des parcs nationaux. **Sans un transfert direct de fonds à l'ANPN ces activités se sont avérées difficiles à mettre en œuvre.**

L'ANPN possède le statut d'organisation paramilitaire et mène des opérations de terrain complexes (patrouilles armées, interventions contre les réseaux criminels de braconnage, suivi dans des zones reculées, sécurisation de vastes territoires) dans des zones classées comme ayant une haute valeur écologique et sensibles dont les parcs nationaux. Les missions anti-braconnage exigent une présence constante et rapide **dans des zones extrêmement reculées et inaccessibles**. Dans ces contextes, les **infrastructures bancaires sont inexistantes ou très éloignées**, rendant l'accès aux moyens de paiement électroniques ou bancaires pratiquement impossible pour les opérations quotidiennes (achats d'urgence de carburant, de nourriture, de petit matériel de camping, paiements aux guides locaux, etc.).

Au début du projet, cette situation a compromis l'atteinte des résultats escomptés dans les délais impartis, et **une gestion adaptative a été apportée par le PNUD** en 2024, avec l'accord des instances responsables. Le **transfert direct de fonds exceptionnel** a permis à l'ANPN de répondre immédiatement aux besoins critiques sans délais administratifs susceptibles de compromettre l'efficacité des opérations ou d'exposer le personnel à des risques accrus pour sa sécurité.

Les activités de vérification et d'assurance qualité effectuées par le PNUD, ainsi que le renforcement de capacité apporté à l'ANPN ont apporté leurs fruits. **Le rapport d'audit HACT** mandaté par le PNUD en mars 2025 pour l'exercice financier 2024 a conclu à une opinion « sans réserve », avec un niveau satisfaisant ou partiellement satisfaisant pour chacun des domaines audités de l'ANPN.

L'un des défis identifiés et également rapporté auprès du Secrétariat CAFI a été **l'absence de budget suffisant pour couvrir les coûts directs du PNUD liés à la mise en œuvre du projet**, contrairement aux autres agences de mise en œuvre. Compte tenu de la taille du projet et de l'appui attendu du PNUD en matière de suivi programmatique, de reporting financier, de passations de marché, il était essentiel d'avoir les capacités nécessaires pour garantir une mise en œuvre efficace, une gestion fiduciaire conforme et un suivi (oversight) adéquat. Ce défi a pu être discuté durant la mission de haut niveau du Secrétariat CAFI en février 2024, qui a recommandé de revoir les coûts directs du projet, en accord avec le partenaire d'exécution. Ainsi, cette rectification a été reflétée dans le budget de 2024. Une équipe a ainsi pu être mise en place courant 2024 pour appuyer la mise en œuvre du projet.

3.3 Commentaires

La demande d'extension sans coût additionnel du projet, soumise le 20 février 2025 a été formellement rejetée par le Conseil d'Administration de CAFI le 4 juillet 2025. Dans sa décision, le Conseil a demandé une proposition de chronogramme et d'actions à prendre en vue de la clôture ; et l'organisation d'une réunion tripartite (CAFI-PNUD-Gouvernement) dans l'objectif d'échanger sur les modalités de clôture et de statuer sur une issue satisfaisante pour l'ensemble des parties prenantes.

Le PNUD a communiqué cette décision au Gouvernement le 10 juillet, sollicitant une demande d'audience auprès des principaux partenaires nationaux impliqués. En amont à la réunion tripartite, des réunions et concertations préalables avec les parties prenantes, y compris le Secrétariat et le Conseil d'administration de CAFI, ont été engagées par le PNUD pour préparer le plan de clôture étalé sur 12 mois, conformément aux procédures du PNUD.

A l'issue de la réunion tripartite qui a eu lieu à Libreville le 28 octobre 2025, et des échanges et recommandations émises, le plan de clôture a été révisé pour une période de neuf (9) mois à compter de la notification du rejet de la demande d'extension, soit du 01 juillet 2025 au 31 mars 2026 en se concentrant sur les actions critiques, à savoir : (i) la gestion des actifs ; (ii) l'organisation d'une réunion de restitution avec les acteurs pour présenter les résultats, les acquis et les leçons apprises de la mise en œuvre du projet ; (iii) la liquidation des engagements financiers et la régularisation des obligations ; et (iv) l'élaboration et la soumission des rapports techniques et financiers finaux.

Durant cette période de clôture, le PNUD a déployé des efforts significatifs pour assurer une clôture ordonnée et conforme aux normes ; garantir la transparence et la redevabilité et engager l'ensemble des parties prenantes.

4. Evaluation de la performance du projet

4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

Tableau évaluation de la performance :

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats			Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ³	Commentaires ⁴
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ¹	Visée pour la fin du projet (cible finale)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur 2024 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif) ²		
Produit 1.1. Quartier général de la direction technique achevé à Raponda Walker	Des bureaux achevés (pour les coordinateurs de programmes, les conservateurs de parc en visite, l'unité des opérations spéciales)	2 bâtiments achevés	Un bâtiment au niveau du Secrétariat Exécutif de l'ANPN est construit.	Un bâtiment au niveau du Secrétariat Exécutif de l'ANPN est construit.	Stratégie du projet en révision	Plans du bâtiment à construire en cours de mise à jour	Les plans architecturaux pour la construction du bâtiment au niveau du Secrétariat Exécutif de l'ANPN sont élaborés.	20%	La cible initiale de l'indicateur n'est plus alignée avec le fonctionnement actuel et la réforme en cours à l'ANPN. Un besoin de renforcement du Secrétariat Exécutif et de localiser les équipes auprès du siège plutôt qu'à la Direction Technique a été défini, ce qui a mené à réorienter ce Produit vers la construction d'un bâtiment au niveau du Secrétariat Exécutif et non de deux bâtiments à la Direction Technique, comme documenté dans le PV de la réunion du Comité de Pilotage du 31 janvier 2025. En effet, afin de déployer efficacement les équipes sur le terrain et superviser un bon fonctionnement des parcs,

¹ Fournir en commentaires dans le tableau la documentation officielle (**décision des organes de gouvernance**) soutenant la **révision de la cible** le cas échéant

² Indiquer la valeur à l'issue de la période de rapportage.

³ Calculer quand ce sont des indicateurs numériques. Indiquer une valeur estimative entre 0% et 100% pour les indicateurs non numériques (0% si les activités contribuant à l'atteinte du résultat en question n'ont pas commencé et 100% si les activités ont été réalisées et le résultat atteint)

⁴ Les commentaires doivent inclure les raisons pour les progrès significatifs, les retards ou changements.

		Cibles			Résultats			Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ³	Commentaires ⁴
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ¹	Visée pour la fin du projet (cible finale)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur 2024 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif) ²		
									il est essentiel qu'il y ait suffisamment de capacité dans l'organe clé de décision et coordination. Les résultats atteints jusqu'à présent incluent le développement de plans architecturaux pour la construction de ce bâtiment. Il a été prévu que le bâtiment soit en construction et achevé durant la période d'extension du projet.
Produit 1.2 La capacité de l'ANPN à surveiller l'empiètement est renforcée par un déploiement et une gestion efficace de la flotte aérienne	Effort de surveillance aérienne et capture (par exemple : nombre d'heures de vol de surveillance ; nombre, emplacement et type d'infractions observées par surveillance aérienne)	A déterminer dans les plans de travail annuels spécifiques aux parcs	Reprise des opérations de la flotte aérienne de l'ANPN.	Reprise des opérations de la flotte aérienne de l'ANPN	Stratégie de projet en révision	La stratégie concernant la relance de la flotte aérienne a été clarifiée ; le lancement du diagnostic de la flotte aérienne est préparé	Les Termes de Références de recrutement d'un cabinet d'expertise pour mener l'analyse approfondie du parc d'appareil aérien ANPN et pour établir une réforme permettant la refonte de l'organigramme et fonctionnement de la cellule de surveillance	10%	Cet indicateur, ainsi que sa baseline et sa cible finale) est à revoir, car au-delà du manque de ressources pour la flotte aérienne, cette dernière n'est plus opérationnelle et aucun survol n'est effectué. En ce sens, et vu les projets et co-financements identifiés par l'ANPN et le PNUD (projet GEF PFP et FGIS), il est envisagé de concentrer les ressources de CAFI concernant ce point sur la conduite d'un diagnostic de la flotte aérienne actuelle et du développement d'une stratégie pour sa réopérationnalisation, incluant la réparation des engins existants et la définition de l'état des besoins du matériel à acquérir. En ce sens, la cible finale du projet se concentrerait sur la reprise des opérations de la flotte aérienne plus que sur un nombre d'heures de survol spécifique. Cette révision d'indicateur et de cible a été présentée au COPIL du 31 janvier 2025, et a été transmise au CAFI lors de la demande d'extension. Les résultats atteints jusqu'à présent incluent la préparation de TDRs pour ce diagnostic. Le diagnostic proprement dit ainsi que la réparation des

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ¹	Visée pour la fin du projet (cible finale)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur 2024 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif) ²	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ³	Commentaires ⁴
							aérienne sont élaborés.		matériels et la reprise des opérations de la flotte ont été planifiés pour la période d'extension du projet.
Produit 1.3 La capacité de l'ANPN à répondre aux empiètements sur terrain est renforcée par le déploiement et la gestion efficace des unités d'éco-gardes	Effort de patrouille et capture (p.ex nombre de jours de patrouilles des éco-gardes ; nombre, lieu et type d'infractions par jour d'éco-gardes et par zone protégée).	21 jours de patrouille par mois/EG/parc, diminution des statistiques PIKE	Augmentation du nombre de jours de patrouille total pour les 13 parcs, du nombre de missions de surveillance déployées et de la superficie patrouillée	Augmentation du nombre de missions de patrouille conduites et de la superficie patrouillée	69 missions de patrouilles conduites 110 personnes arrêtées	217 missions de patrouille conduites 27 602 km parcourus dans le cadre des missions de patrouille 1 695 homme/jour de patrouille 200 personnes arrêtées 137 infractions constatées	217 missions de patrouille conduites 27 602 km parcourus dans le cadre des missions de patrouille 1 695 homme/jour de patrouille 200 personnes arrêtées 137 infractions constatées	20%	L'indicateur du nombre de jours de patrouille par écovigilance avec la cible finale de 21 jours/écovigilance/parc n'est pas jugée le plus adapté compte tenu de la nature et du format des missions déployées, qui selon les circonstances et les zones ne durent pas forcément 21 jours, et selon l'effectif actuel n'est pas réaliste. Il est proposé (lors du COPIL du 31 janvier 2025) de modifier cet indicateur par le nombre de jours de patrouille total pour les 13 parcs, le nombre de missions de surveillance déployées et le nombre d'hectares d'aires protégées patrouillées qui donne une meilleure indication sur l'ampleur de l'effort de conservation. Cette amélioration de l'indicateur de résultat avec la cible finale a été transmise au CAFI lors de la demande d'extension. Aussi, au-delà des efforts de patrouille d'autres activités sont déployées pour renforcer la capacité de l'ANPN afin de répondre aux empiètements dans les parcs, notamment (i) l'achat de véhicules et de matériels pour les 13 parcs nationaux ; et (ii) la réhabilitation de bases vie dans 4 parcs nationaux.
	Proportion d'éléphants tués	Spécifique au	N/A	Diminution des	110	200	200	Baisse de 5%	Il est proposé de mesurer plus globalement le

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ¹	Visée pour la fin du projet (cible finale)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur 2024 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif) ²	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ³	Commentaires ⁴
	illégalement (PIKE), (càd le rapport entre les éléphants tués illégalement et toutes les carcasses d'éléphants rencontrées) en tant qu'indicateur général de l'activité illégale	parc avec une réduction annuelle régulière		activités illégales	personnes arrêtées	personnes arrêtées 137 infractions constatées	personnes arrêtées 137 infractions constatées	des activités illégales détectées en parallèle de l'augmentation ou égalité de l'effort de surveillance	nombre d'infractions enregistrées et le taux de diminution des activités illégales pour les 13 parcs plutôt que par parc. Cet indicateur a été conservé avec une cible finale définie dans le nouveau cadre de résultats proposé pour l'extension du projet, et avec la recommandation de former les Conservateurs sur le rapportage sur cet indicateur, qui n'est pas systématiquement mesuré dans les rapports des missions de surveillance des parcs. Le détail désagrégué des infractions par parc sera cependant disponible au besoin.
Produit 2.1. Poursuivre le soutien aux parcs transfrontaliers	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		N/A	N/A	Aucun indicateur n'avait été défini pour ce Produit. Compte tenu des évolutions institutionnelles, des nouvelles orientations politiques et des ressources disponibles, il est proposé de recentrer ce Produit sur la surveillance des aires protégées existantes et sur le renforcement institutionnel de l'ANPN. Les parcs nationaux ciblés disposent d'un statut juridique, mais leurs moyens restent insuffisants alors que les risques d'empiètement augmentent. Des ressources significatives sont donc nécessaires pour assurer une protection effective. Il est ainsi recommandé de consolider les parcs existants plutôt que de créer de nouvelles aires protégées, d'autant que d'autres projets, notamment CAFI 2, ont déjà appuyé l'extension du réseau. Cette mise à jour du cadre de résultats a été présentée lors du COPIL du 31 janvier 2025

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ¹	Visée pour la fin du projet (cible finale)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur 2024 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif) ²	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ³	Commentaires ⁴
									ainsi que dans la demande d'extension du projet.

4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités depuis le début du projet

Fournir un état des lieux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités principales prévues dans le PTBA de l'année de rapportage.

Placer le PTBA de l'année en cours dans [l'Espace collaboratif](#) et fournir ci-dessous son hyperlien. Apporter les justifications nécessaires ci-dessous si un PTBA n'est pas disponible au moment de la soumission du rapport.

Le PTBA pluri-annuel 2023-2024 et les PTBA 2024 et 2025 sont disponibles dans le Google Drive : <https://drive.google.com/drive/folders/12hl-5K6HCPAu6Chzlvkdy5RgOEdBkXQ?usp=sharing>

Activités prévues dans les PTBA 2023, 2024 et 2025	Produit ⁵ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁶	Cible prévue	Valeur atteinte (juin 2025)	Statut à la fin du projet (juin 2025)	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
1.1.1. Siège de la direction technique achevé à Raponda Walker	1.1	Du 15 juin 2023 au 30 juin 2025	Structures et plans du bâtiment à construire au siège de l'ANPN à Haut de Gué-Gué élaborés Travaux de construction achevés	Structures et plans élaborés (prêts pour la construction)	Partiellement achevé	Pour la suite du projet, les plans architecturaux et DAO du cabinet d'architecture seront transmis pour aider au recrutement de l'entreprise de construction, et la conduite et achèvement des travaux proprement dits. Le

⁵ Indiquer seulement le numéro du Produit dans lequel s'inscrit l'activité.

⁶ Merci de vous référer au calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet.

Activités prévues dans les PTBA 2023, 2024 et 2025	Produit ⁵ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁶	Cible prévue	Valeur atteinte (juin 2025)	Statut à la fin du projet (juin 2025)	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
						recrutement d'un ingénieur conseil pour suivi et contrôle des travaux est également recommandé.
1.1.2. Assurer le fonctionnement optimal du siège de l'ANPN et ses annexes et maintenir les structures en bon état	1.1	Du 15 juin 2023 au 30 juin 2025	Achat d'équipement pour le Secrétariat Exécutif et la Direction Technique	Achat d'un (1) Bus Coster d'une capacité de trente places, de 3 véhicules pick-up et d'un véhicule 4x4 pour renforcer la collaboration et coordination entre Secrétariat Exécutif et Direction Technique de l'ANPN.	Achevé	Achat pour entretien du bureau administratif du siège ; achat de matériel d'entretien d'espace vert.
1.1.3. Fournir un soutien opérationnel au Secrétariat Exécutif de l'ANPN	1.1	Du 15 juin 2023 au 30 juin 2025	Conduite du recensement du personnel et inventaire des immobilisations. Achat d'équipement pour renforcer la coordination entre le Secrétariat Exécutif et les parcs	Réalisation de missions d'identification physique du personnel de l'ANPN et inventaire des immobilisations ; Réalisation d'une mission d'enrichissement de données photos/vidéos des Parcs Nationaux pour mieux les valoriser ; Achat de trois (3) véhicules pour faciliter la coordination entre les parcs nationaux et d'un véhicule pour le Secrétariat Exécutif ; Achat de petits équipements et crédit de communication.	Achevé	Carburant et entretien des véhicules ; réalisation mission du Secrétariat Exécutif et autres directions de ANPN ; mission de renforcement des capacités de ANPN.
1.2.2. Effectuer le diagnostic et la réforme de la cellule aviation de l'ANPN	1.2	Du 15 juin 2023 au 30 juin 2025	Révision de la stratégie pour relancer la flotte aérienne de l'ANPN Conduite du diagnostic	Soutien technique à la formulation des Termes de Références de recrutement d'un (1) cabinet d'expertise pour mener l'analyse approfondie du parc d'appareil aérien ANPN et pour établir une réforme permettant la refonte de l'organigramme et fonctionnement de la cellule de surveillance aérienne.	Partiellement achevé	Conduite du diagnostic de la cellule aviation de ANPN pour proposition de réforme.
1.3.1. Délimiter les frontières des	1.3	Du 15 juin 2023 au 30 juin 2025	Prévu pour 2025	Prévu pour 2025	Non achevé à cause de la non-extension du projet	Réalisation mission de délimitation des parcs ; achat

Activités prévues dans les PTBA 2023, 2024 et 2025	Produit ⁵ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁶	Cible prévue	Valeur atteinte (juin 2025)	Statut à la fin du projet (juin 2025)	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
parcs						de matériel et petit équipement de délimitation.
1.3.2. Mettre à jour les plans de gestion des parcs	1.3	Du 15 juin 2023 au 30 juin 2025	Prévu pour 2025	Prévu pour 2025	Non achevé à cause de la non-extension du projet	Recrutement d'un consultant expert révision plan de gestion des parcs ; atelier de validation des plans de gestion .
1.3.3. Soutenir le personnel d'écogardes	1.3	Du 15 juin 2023 au 30 juin 2025	Achat d'une assurance santé pour les écogardes de l'ANPN	Achat d'une assurance pour 463 personnels de terrain et écogardes de l'ANPN : processus de passation de marché achevé. L'assurance sera effective début 2025 dès la reprise de la suite du projet	Partiellement achevé	Rendre effective la prise en charge des assurances complémentaire santé de 463 personnels de terrain et écogardes
1.3.4. Soutenir les missions de surveillance et de lutte anti-braconnage	1.3	Du 15 juin 2023 au 30 juin 2025	Augmentation du nombre de missions de surveillance et de la superficie patrouillée par les écogardes	Réalisation de 217 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les 13 Parcs Nationaux 27 602 km parcourus durant les missions de patrouille. 1 695 homme/jour de patrouille. 137 infractions constatées et 200 personnes arrêtées. Achat de quatorze (14) véhicules pour les parcs nationaux. Achat de carburant, réparation et entretien des véhicules Harmonisation des données rapportées entre les parcs nationaux avec une approche commune, permettant de compiler et rapporter les résultats plus facilement.	Partiellement achevé	Réalisation de plus de missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement ; achat et fonctionnement véhicules ; achat petit équipement de mission ; renforcement des capacités techniques des écogardes ; mission de suivi-évaluation et renforcement des capacités conservateurs des Parcs ANPN-PNUD.

Activités prévues dans les PTBA 2023, 2024 et 2025	Produit ⁵ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁶	Cible prévue	Valeur atteinte (juin 2025)	Statut à la fin du projet (juin 2025)	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
1.3.5. Maintenir les structures de siège dans chaque parc national	1.3	Du 15 juin 2023 au 30 juin 2025	Mission d'identification des prestataires dans les zones des parcs nationaux Conduite d'un état des lieux des structures de siège dans les parcs	Réalisation d'une mission d'évaluation de l'écosystème des prestataires dans les Parcs.	Achevé	Achat, entretien et réhabilitation des bâtiments des parcs nationaux
1.3.6. Soutenir le fonctionnement des bases vie des parcs	1.3	Du 15 juin 2023 au 30 juin 2025	Réhabilitation et entretien des bases vie des Parcs Conduite d'un état des lieux des bases vie des parcs Priorisation des bases vie à réhabiliter Réhabilitation des bases vie des parcs	Etat des lieux des bases vie des parcs, priorisation des bases vie à réhabiliter en 2025. Entretien d'une partie des bases vie des parcs	Partiellement achevé	Réhabilitation et entretien des bases vie des Parcs Nationaux ; achat communication Delorme, Thuraya et GSM
2.2.2. Soutien à l'équipe de coordination du programme CAFI	2.1	Du 15 juin 2023 au 30 juin 2025	Soutien à l'équipe de coordination CAFI/ANPN Renforcement de capacités du personnel du Secrétariat Exécutif et des parcs	Coordination des activités ANPN : Coordonnateur, comptable, achat fonctionnement cellule projet ; Appui à la mise en œuvre du PNUD : soutien à la passation de marché, appui technique transversal, et formation renforcement des capacités en achats et Finances notamment ; Réalisation de mission de formation des comptables des Parcs.	Achevé	Poursuite coordination des activités ANPN et appui à la mise en œuvre du PNUD.

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
☐	☐	X	☐	☐	☐	☐

Projet approche habilitante : Le **tableau Annexe 2 des Indicateurs transversaux** a été complété et est disponible au lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/1996x8DywcEGmzS-h9vNRL67rBQuMXav?usp=sharing>

5.1.1 Matrice des bénéficiaires

Effet	Nombre de <u>bénéficiaires directs</u> (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de <u>bénéficiaires indirects</u> en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
Aménagement du territoire	0	N/A	0	N/A	N/A
Energie	0	N/A	0	N/A	N/A
Agriculture	0	N/A	0	N/A	N/A
Forêts	463 personnels de terrain et écogardes dont 67 femmes (14% de femmes)	Intensité haute : personnel écogarde des 13 parcs nationaux, bénéficiant sur la durée d'un appui du projet en renforcement de capacités et appui opérationnel	0	N/A	Personnel écogarde des 13 parcs nationaux soutenus
Foncier	0	N/A	0	N/A	N/A
Mines et infrastructures	0	N/A	0	N/A	N/A
Démographie	0	N/A	0	N/A	N/A
Gouvernance	0	N/A	0	N/A	N/A
Nombre total (peut ne pas être égal à la somme des rangées ci-dessus)	463 personnels de terrain et écogardes dont 67 femmes (14% de femmes)		0	N/A	

5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Le document de projet de CAFI 3 Aires Protégées ne fait pas référence aux jalons de la Lettre d'intention mais indique qu'il s'inscrit dans le prolongement du projet CAFI 2 Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des sols. Ainsi, le rapportage se fera sur les jalons de la Lettre d'intention référencés par le projet CAFI 2 ayant attiré à la protection des aires protégées

N° du jalon dans la Lol	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
Objet a	Objet a : Le Gabon s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des forêts	A travers les efforts de protection et surveillance des aires protégées, des émissions de gaz à effet de serre ont pu être absorbées, réduisant le bilan carbone global du Gabon. Il n'est pas possible à ce stade du projet de fournir des données chiffrées sur les émissions de Co2 absorbés. Celles-ci seront fournies ultérieurement.	A travers les efforts de protection et surveillance des aires protégées, des émissions de gaz à effet de serre ont pu être absorbées, réduisant le bilan carbone global du Gabon. Il n'est pas possible à ce stade du projet de fournir des données chiffrées sur les émissions de Co2 absorbés. Celles-ci seront fournies ultérieurement.	N/A
Objet a.i	Objet a.i. : En préservant toutes les forêts à haut stock de carbone (HSC) et de haute valeur de conservation (HVC) conformément au consensus international émergent et aux meilleures pratiques en matière de définition d'un développement à faible émission	A travers la conduite de 217 missions de surveillance, la lutte contre l'empiètement et les activités illégales et le renforcement des moyens des parcs nationaux (réalisées en 203 et 2024), la protection des zones de forêts HSC HVC localisées dans les parcs a été renforcée.	A travers la conduite de 217 missions de surveillance dont 127 602 km patrouillés, la lutte contre l'empiètement et les activités illégales et le renforcement des moyens des parcs nationaux, la protection des zones de forêts HSC HVC localisées dans les parcs a été renforcée.	N/A
1.d	d. Élaboration, adoption et mise en œuvre selon les principes énoncés ci-dessous d'une politique sur la neutralité carbone de la conversion des forêts non-HSC/HVC à d'autres usages	En 2025, à cause de la suspension de la mise en œuvre du projet et du rejet de l'extension, aucun résultat additionnel n'est enregistré.		
1.i	Les réductions des stocks de carbone résultant de la conversion des forêts sont compensées par des augmentations équivalentes de stocks de carbone issus de forêts résiduelles et des autres terres obtenues par des mesures nouvelles et additionnelles de restauration, maintien et amélioration active du stockage du carbone			
1.iv	La promotion des avantages sociaux et environnementaux et la réduction maximale et l'atténuation des risques sociaux et	A travers l'amélioration des conditions de travail des écogardes, les risques sociaux sont atténués. Les dispositions nécessaires sont également prises concernant	A travers l'amélioration des conditions de travail des écogardes, les risques sociaux sont atténués. Les dispositions nécessaires sont également prises concernant les travaux	N/A

	environnementaux potentiels (par des mesures de sauvegarde).	les travaux de construction prévus dans le cadre du projet pour réduire tout impact environnemental. La révision des plans de gestion des parcs, avec une approche inclusive permettra également d'atténuer tous risques sociaux auprès des communautés locales.	de construction prévus dans le cadre du projet pour réduire tout impact environnemental. La révision des plans de gestion des parcs, avec une approche inclusive permettra également d'atténuer tous risques sociaux auprès des communautés locales.	
--	--	--	--	--

6. Communication et promotion

6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

Les photos ci-dessous illustrent quelques-uns des résultats clés atteints cette année. Les photos sont également disponibles en version HD à l'hyperlien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/1Gk1wekvaTNJw7Okgc2rNrXW4bqTmFxO?usp=sharing>

Success story 1

L'un des apports majeurs et durables du projet CAFI 3 est la dotation en équipements qui a été faite pour les 13 parcs nationaux. Les missions de surveillance et conservation des parcs étaient difficilement menées ces dernières années car les équipes sur place ne disposaient pas de suffisamment d'équipements, en nombre ni en qualité. Dans le cadre du projet, chaque parc national a pu être doté d'un véhicule 4x4. Ceci a permis d'accroître la mobilité des équipes et l'efficacité des patrouilles à partir de 2025, d'accéder aux zones reculées, plus sujettes au braconnage et aux empiètements.



Success story 2

En mars 2025, le projet CAFI a soutenu l'organisation d'un atelier de planification annuelle en présence des 13 Conservateurs Directeurs des Parcs Nationaux. Chaque Conservateur Directeur a présenté son bilan 2024 et les priorités et plan d'activités du parc pour 2025. Cet atelier a permis de faciliter les échanges de connaissances et expériences entre parcs, mais aussi de renforcer la coordination et harmonisation des approches de travail, y compris du rapportage et de la mise en valeur des résultats par parc national.



Success story partagé pour le rapport annuel 2024 ONU Gabon :

Dans le cadre du projet CAFE-3 « Surveillance des aires protégées », le PNUD travaille en étroite collaboration avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) pour soutenir l'agence dans la réalisation de son mandat de surveillance et de protection des Parcs Nationaux du Gabon. Le projet s'inscrit dans le 3ème cycle de programmation de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) et dans le cadre de l'Accord de Paiement Basé sur les Résultats signé en 2019 entre le Gabon et la Norvège qui récompense le Gabon pour ses efforts de séquestration de carbone. **De juin à décembre 2024, le projet a soutenu la mise en oeuvre de 109 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les 13 Parcs Nationaux, contribuant à lutter contre le braconnage et à sauvegarder la biodiversité des Parcs.** Ces patrouilles et missions de surveillance sont essentielles pour la préservation de la biodiversité, elles peuvent durer plusieurs semaines dans un environnement hostile dans lequel les écogardes font face non seulement à la nature sauvage mais aussi à des groupes d'hommes armés et déterminés.

L'hypothèse du projet est que si la capacité de l'ANPN à répondre aux enjeux de protection du réseau d'aires protégées est renforcée alors le potentiel de séquestration de carbone forestier sera amélioré. La mission de l'ANPN et ses activités de surveillance et de lutte anti-braconnage sont fondamentales pour la préservation des forêts et de la biodiversité du Gabon.

L'Agence Nationale des Parcs Nationaux est un établissement public à caractère scientifique et environnemental placée sous la tutelle du Ministère des Eaux et Forêts. Sa mission principale est de préserver, gérer et valoriser les 13 Parcs Nationaux du Gabon. Dans ce contexte, les écogardes de l'ANPN sont les véritables gardiens de la nature. Ils exercent un métier complexe et risqué, mais indispensable pour assurer la préservation de la faune et de la flore de chaque Parc.

Les activités de surveillance et de lutte contre l'empiètement sont conduites dans le 13 Parcs Nationaux du Gabon à savoir : Lopé, Ivindo, Akanda, Mont de Cristal, Pongara, Minkébé, Mayumba, Mwagna, Birougou, Moukalaba Doudou, Loango, Plateaux Batéké et Waka.

Témoignages

« Le Parc National de Moukalaba Doudou s'étend sur une superficie de 4500 km² et abrite une biodiversité riche et variée. En 2024, le financement alloué par CAFE a redynamisé le Parc, permettant ainsi la reprise des activités de surveillance. Parmi les événements marquants de cette année, quatre personnes ont été arrêtées et condamnées pour braconnage d'éléphants tandis que cinq autres ont été sanctionnées pour sciage illégal de 45 pieds d'okoumé. Parmi les bénéfices notables, on peut également mentionner l'entretien et la maintenance des moyens opérationnels (base de vie, véhicules, équipements, etc.) qui ont grandement contribuer aux efforts de surveillance. En 2025, nous espérons poursuivre les activités de lutte contre le

braconnage, renforcer la logistique nécessaire au déploiement des équipes ainsi que réhabiliter les infrastructures du Parc », Mme. Magalye MOUSSONDA eps. PENDI PENDI, Conservateur Parc National Moukalaba Doudou, ANPN.

« Le Parc National de l'Ivindo est une aire protégée marquée par des menaces diverses. Le programme de surveillance du site pour le compte de l'année 2024 a été essentiellement soutenu par le financement CAFI-3 via le PNUD ce qui a été crucial pour maintenir les activités de protection du Parc. Organisées sur 5 mois d'activités en 213 jours cumulés, les patrouilles ont couvert 676,3 km² soit 23% de la superficie totale de l'aire protégée » Hermann MAGANGA, Conservateur Parc National Ivindo, ANPN

Indicateurs clés de performance (« KPI »)	Réalisations cumulées
# Nombre de missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement réalisées	217 missions de patrouille réalisées
# Nombre d'ha de surface de forêt protégée dans le cadre des missions de surveillance	27 602 km parcourus durant les missions de patrouille pour protéger les forêts contre les menaces de braconnage, empiètement et dégradation de la biodiversité
# Nombre d'écogardes soutenu pour la réalisation des patrouilles et missions de surveillance	Plus de 463 personnels des parcs et écogardes ont bénéficié du financement CAFI pour la réalisation des missions de surveillance

6.2 Stratégie et plan de communication

Des efforts ont été entrepris depuis le démarrage du projet et ont été intensifiés jusqu'à ce jour pour promouvoir CAFI et les résultats du projet, sur la base d'une stratégie de communication coordonnée entre l'ANPN et le PNUD.

En 2024, une mission d'enrichissement de données photos/vidéos des Parcs Nationaux pour mieux les valoriser a été conduite. Une banque de photos / vidéo a été mise en place cette année (2025). Il a été planifié pour 2025 de reproduire ce type de mission et de développer spécifiquement du contenu et matériel de communication mettant en avant les réalisations des projets CAFI. Depuis 2024, l'ANPN est beaucoup plus présente sur les réseaux sociaux, notamment X, LinkedIn et Facebook, et taggue constamment CAFI sur ses publications. De plus, la chargée de communication du PNUD relaye mensuellement les résultats et/ou avancées du programme dans les différents bulletins *Pombela* et de façon ponctuelle sur les réseaux sociaux du PNUD – principalement X (Twitter). En cas de nécessité, un appui technique adhoc est fourni auprès des partenaires. L'élaboration d'une stratégie de communication consolidée a été planifiée pour 2025, mais n'a pas pu avoir lieu à cause du rejet de l'extension du projet.

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

a) Taux de décaissements du projet.

A) Résultats	B) Budget Total (USD) du Projet	C) Dépenses 2023	D) Dépenses 2024	E) Dépenses 2025	F) Dépenses 2026	G) Dépenses Total du projet	H Solde du projet à la fin du projet	I) Taux de décaissement à la fin du projet
Résultat 1 : Le réseau de Parcs Nationaux est protégé contre les empiètements	7 527 195,00	48 284,29	812 227,89	843 351,47	19 431,06	1 723 294,71	5 803 900,29	22,89%
Produit 1.1 : Siège de la Direction Technique achevé à Raponda Walker	659 400,00	0,00	0,00	25 152,29	0,00	25 152,29	634 247,71	3,81%
Produit 1.2 : Forêts surveillées par des relevés aériens	320 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 795,00	0,00%
Produit 1.3 : Parcs protégées contre les activités illégales	6 547 000,00	48 284,29	812 227,89	818 199,18	19 431,06	1 698 142,42	4 848 857,58	25,94%
Résultat 2 : Poursuivre le soutien à l'expansion d'aires protégées	365 000,00	0,00	54 757,43	42 410,81	0,00	97 168,24	267 831,76	26,62%
Produit 2.1 : Poursuivre le soutien à l'expansion d'aires protégées	365 000,00	0,00	54 757,43	42 410,81	0,00	97 168,24	267 831,76	26,62%
Total Coûts des Résultats	7 892 195,00	48 284,29	866 985,32	885 762,28	19 431,06	1 820 462,95	6 071 732,05	23,07%
Total Coût M&E	0							
Total Coûts Gestion de Projet (PMC) - UNDP	543 205,00	0,00	461 028,84	211 811,63	8 521,78	681 362,25	-138 157,25	125,43%
Total Coûts Directs	8 435 400,00	48 284,29	1 328 014,16	1 097 573,91	27 952,84	2 501 825,20	5 933 574,80	29,66%
Total Coûts Indirects (7%)	590 478,00	3 522,41	93 504,22	77 777,92	595,90	175 400,45	415 077,55	29,70%
Total	9 025 878,00	51 806,70	1 421 518,38	1 175 351,83	28 548,74	2 677 225,65	6 348 652,35	29,66%

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

Le tableau 8.2 / Annexe 3 est disponible sur le Drive au lien suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1D59phatOpRUJ-WRnHaoBMRTp21p-e5E/edit?usp=drive_link&oid=100922664595516781588&rtpof=true&sd=true

c) Coût efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives en \$	Commentaires
Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est amélioré grâce à la préservation des forêts à Haut stock de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HCV) et à la création de nouvelles zones protégées	1 : Augmenter la surface des forêts ayant un statut protégé 2 : Les parcs conservent ou améliorent la biomasse sur pied, les populations d'espèces et d'habitats importants 3 : Augmentation du nombre d'hectares de concessions forestières reclassées en aires protégées ou en forêts HCV Progrès : Les efforts déployés depuis 2023 ont permis de réaliser 217 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les treize Parcs Nationaux. Au total, c'est plus de 27 602 km parcourus durant les missions de patrouille pour assurer la protection des parcs nationaux.	1 806 501,23 USD	Compte tenu des ressources disponibles, des besoins identifiés pour conduire une protection effective des 13 parcs nationaux et de la nouvelle orientation de la politique environnementale, il est proposé de modifier ces indicateurs d'effet et de concentrer les efforts du projet sur la protection effective des aires protégées actuelles, qui sont menacées d'empiètement et nécessitent plus d'appui. Le cadre de résultats amélioré a été joint à la demande d'extension du projet.
Résultat 1 : Le réseau de parcs nationaux est protégé contre les empiètements	1.1 Diminution de la détection d'activités illégales compte tenu de l'augmentation ou de l'égalité de l'effort de surveillance et de l'augmentation des poursuites réussies contre les indicateurs impliqués Progrès : plus de 27 602 km parcourus et durant les missions de patrouille pour assurer la protection des parcs nationaux à travers la réalisation de 217 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement	1 723 294,71 USD	
Produit 1.1 : Siège de la direction technique achevé à Raponda Walker	1.1.1 Des bureaux achevés (pour les coordinateurs de programmes, les conservateurs de parc en visite, l'unité des opérations spéciales) Progrès : Les plans pour le bâtiment à construire sont élaborés	25 152,29 USD	Suite au changement institutionnel, des nouvelles orientations politiques et de la réforme en cours de l'ANPN, les partenaires nationaux recommandent de réfectionner et agrandir plutôt le Secrétariat Exécutif que la Direction Technique, tous deux basés à Libreville. Cet élément a été présenté lors du COPIL du 31 janvier 2025 et inclus dans la demande d'extension et dans la mise à jour du cadre de résultats du projet.
Produit 1.2 : Forêts surveillées par des relevés aériens	1.2.1 : Effort de surveillance aérienne et capture (p.ex nombre d'heures de vol de surveillance ; nombre, emplacement et type	0 USD	

	d'infractions observées par surveillance aérienne) Progrès : La stratégie concernant la relance de la flotte aérienne a été clarifiée ; le lancement du diagnostic de la flotte aérienne est préparé		
Produit 1.3 : Parcs protégés des activités illégales	1.3.1.1 : Effort de patrouille et capture (p.ex nombre de jours de patrouilles des éco-gardes; nombre, lieu et type d'infractions par jour d'éco-gardes et par zone protégée). 1.3.1.2 : Proposition d'éléphants tués illégalement (PIKE), (càd le rapport entre les éléphants tués illégalement et toutes les carcasses d'éléphants rencontrées) en tant qu'indicateur général de l'activité illégale Progrès : Les efforts déployés depuis 2023 ont permis de réaliser 217 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les treize Parcs Nationaux. Au total, plus de 27 602 km parcourus (1,7 millions d'hectares patrouillés) durant les missions de patrouille pour assurer la protection des parcs nationaux. Au moins 137 infractions ont été constatées et 200 personnes ont été arrêtés.	1 698 142,42 USD	Il est proposé de réviser ces indicateurs à travers la demande d'extension du projet et de modification du cadre de résultats, pour des indicateurs plus facilement mesurables et représentatifs des efforts de surveillance soutenus par le projet. Cette révision a été présentée au CoPil du 31 janvier 2025, et a été incluse dans la demande d'extension du projet.
Résultat 2 : Le soutien à l'expansion d'aires protégées est poursuivi	N/A	97 168,24 USD	Aucun indicateur n'a été défini pour ce Résultat et Produit. Compte tenu des changements institutionnels, des nouvelles orientations politiques et des ressources disponibles, il est proposé de modifier ce Produit pour concentrer les efforts du projet sur la surveillance effective des aires protégées actuelles et le renforcement institutionnel de l'ANPN.
Produit 2.1 : Poursuivre soutien à l'expansion d'aires protégées	N/A Coordination de l'équipe CAFI	97 168,24 USD	Cette proposition de mise à jour a été présentée lors du COPIL du 31 janvier 2025. Le cadre de résultats révisé a été soumis avec la demande d'extension du projet.
Total		1 820 462,95 USD	

d) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire		
Foncier		
Agriculture		
Forêt	9 025 878 USD	2 677 225,65 USD
Energie		
Mines et Hydrocarbures		
Démographie		
Gouvernance		

7.2 Suivi des Contrats

En accord avec le Manuel d'Opérations de CAFI, lister les entités auxquelles des contrats (approvisionnements) ou des accords (partenariats) de plus de 100,000 dollars ont été **signés**, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d'elle. Si vos procédures le permettent, joindre une copie du contrat (qui ne sera pas rendue publique).

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Type	Sous type	Montant du contrat (USD)	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin contrat	Délai exécution prévu	Commentaires
1	Lettre d'accord entre le PNUD et l'ANPN	Entité publique	Administration publique nationale	9 025 878	24/05/23	15/06/23	30/06/25	3,5 ans	LOA signée entre le PNUD et l'ANPN pour la réalisation de la mise en œuvre des activités du projet. Conformément aux résultats de la micro-évaluation, pas de <i>direct cash transfer</i> effectué à l'ANPN sauf cas exceptionnel pour les activités menées dans les Parcs notamment – MTF : <i>direct paiement</i>. Avec <i>Appui à la mise en œuvre</i> du PNUD. Il a été prévu que l'ANPN accompagne toute la durée de mise en œuvre du projet. Cependant, cette collaboration a pris fin suite à la notification de non-extension du projet (juillet 2025).

La lettre d'accord est disponible au lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/1Q9AYHhbccFEqIZVmiFBuOxIBTsoMkTQ1>

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

- *Veillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions des PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail :*

Les dépenses financières du projet sont conformes aux prévisions des Plans de Travail 2023 et 2024. Si le projet a connu une difficulté au démarrage, l'année 2024 a permis d'observer de réelles avancées avec à la clé la réalisation de plusieurs activités importantes.

Les dépenses réalisées ont été en rapport avec les principales réalisations techniques, notamment (i) les missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les treize (13) Parcs Nationaux, la constatation des infractions et l'arrestation de braconniers, forestiers, orpailleurs et pêcheurs illégaux ; (ii) L'accompagnement du processus de réforme de l'ANPN en soutenant des activités de renforcement des capacités en gestion des finances, comptabilité, immobilisations et achat notamment, et ce à Libreville et au sein même des Parcs ; (iii) Le soutien à la réalisation de l'inventaire des immobilisations des moyens roulants et flottants des différents parcs, l'identification physique du personnel de l'ANPN ; (iv) La collecte d'images et information du service communication et l'actualisation et l'enrichissement de la base de données de l'ANPN.

En outre, dans le cadre du renforcement de capacités opérationnelles de l'ANPN, le processus d'achat conduit par le PNUD a permis d'acquérir des équipements. Il s'agit essentiellement de (i) quinze véhicules de type 4x4, un bus coaster et trois véhicules de liaison pick-up qui permettent de faciliter le transport des écogardes et des agents de l'ANPN et la coordination entre le Secrétariat Exécutif/Direction Technique et les Parcs nationaux ; (ii) des pièces pour l'entretien et la maintenance des véhicules des parcs et du siège de l'ANPN ; (iii) l'entretien des bases vie des Parcs Nationaux ; (iv) le carburant pour les missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement.

Le projet a permis de renforcer la planification des activités à l'échelle des parcs nationaux avec un atelier de planification annuelle début 2025, permettant le développement d'un plan de travail annuel pour chaque parc, et d'harmoniser les approches des 13 parcs nationaux, notamment dans le rapportage des résultats.

Le budget alloué aux activités d'appui du PNUD a dû être augmenté. En effet, selon la Lettre d'Accord pour fourniture de services d'appui pour la mise en œuvre du projet, l'ANPN sollicite un appui auprès du PNUD pour conduire des processus d'achats. Par ailleurs, selon la micro-évaluation HACT de l'ANPN conduite en 2020, le niveau de risque significatif détermine les modalités de mise en œuvre, l'accompagnement du PNUD dans le projet et le déploiement d'un plan de renforcement de capacités. Cela a nécessité des ressources humaines non prévues dans le Document de projet, contrairement au cas d'autres organisations de mise en œuvre et aux directives CAFI en termes de budgétisation de projet et des coûts de gestion de projet. Ce déficit en ressources humaines a ralenti le démarrage du projet en 2023. Suite à la réunion avec le Secrétariat CAFI durant la mission de février 2024, ce point de blocage a été évoqué, et il a été recommandé de trouver un accord avec le partenaire d'exécution pour la réallocation de budget interne au projet, ce qui a été fait en 2024 et reflété dans le PTBA signé par l'ANPN et le PNUD.

- *Si les dépenses sont retardées ou non-conformes aux plans, veuillez fournir une explication :*

Certains défis opérationnels et logistiques ont entraîné le ralentissement de certaines activités comme les missions de lutte contre l'empiètement notamment. Le PNUD et l'ANPN ont oeuvré ensemble pour trouver des solutions et y remédier dans les meilleurs délais. Ainsi, un mécanisme a pu être mis en place et testé en 2024 pour faciliter la prise en charge de ces missions. L'atelier de regroupement des conservateurs des parcs et de l'équipe de coordination de l'ANPN, qui a eu lieu en mars 2025, a permis

d'engager l'équipe ces deux niveaux (parcs, central) autour du système de décaissement et de soutien à la gestion financière mis en place.

Face aux situations de grève répétitive du personnel de l'ANPN, y compris celles des conservateurs et des écogardes, l'ANPN n'a pas pu achever à temps la totalité des activités planifiées et exécuter pleinement les budgets définis. De nombreuses activités ont été reportées pour la période d'extension demandée (2025 et 2026) et refusée.

- *Veuillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour :*

Selon le Document de Projet, aucun budget spécifique n'a été dédié à des activités exclusivement axées sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Toutefois, le projet a intégré une approche sensible au genre, notamment à travers ses actions de communication mettant en lumière le travail des écogardes et des Conservatrices. Cette visibilité accrue vise à promouvoir la participation des femmes dans un secteur traditionnellement dominé par les hommes, celui de la conservation forestière.

Bien que les femmes écogardes et conservatrices demeurent peu nombreuses, elles ont été systématiquement privilégiées et mobilisées lors des sessions de renforcement des capacités et des rencontres de coordination. Par ailleurs, elles ont bénéficié des mêmes appuis matériels que leurs homologues masculins, incluant notamment des véhicules 4x4 et divers équipements de terrain.

- *Quand comptez-vous demander la deuxième tranche du projet restant au compte du MPTF :*

Aucune seconde tranche de financement n'est prévue dans le cadre de ce projet. Toutefois, au regard du rôle essentiel de ces ressources de CAFI dans la protection des parcs nationaux, il est recommandé non seulement de poursuivre l'allocation de Paiements Basés sur les Résultats afin de maintenir et renforcer le soutien apporté aux parcs, mais également d'optimiser le reliquat de fonds disponible après la clôture du projet. Cette démarche permettra d'assurer la continuité des activités dans les parcs, en maintenant les mêmes objectifs et les résultats attendus initialement par le projet.

7.4 Mobilisation de ressources

Le Projet n'a pas mobilisé de ressources additionnelles au cours de sa mise en œuvre. Il convient toutefois de souligner l'existence de plusieurs cofinancements qui ont contribué de manière significative à la protection des parcs nationaux. Parmi ceux-ci figurent : le projet **US Fish and Wildlife Service**, qui appuyait le fonctionnement opérationnel des parcs ; le **Projet GEF – Project Finance for Permanence**, qui accompagne le dispositif de suivi-évaluation, notamment à travers le calcul des indicateurs IMET des parcs nationaux ; ainsi que le **Projet GEF-7 "Transformer la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor du Bas Ogooué et de la Basse Nyanga"**, qui a permis l'acquisition d'équipements au bénéfice des parcs de Waka et de Birougou. Il est important de noter que les financements du US Fish and Wildlife Service destinés aux parcs nationaux ont été suspendus en 2025. Cette décision a accru les besoins de financement des parcs et renforcé, par conséquent, l'importance stratégique des ressources apportées par le CAFI pour soutenir durablement la protection des parcs nationaux du Gabon.

7.5 Audits

En mars 2025, l'audit HACT (Harmonized Approach to Cash Transfers) mandaté par le PNUD pour l'exercice 2024 a permis d'examiner l'utilisation des fonds CAFI transférés à l'ANPN. Les conclusions de cet audit ont présenté un avis « sans réserve », avec des résultats jugés satisfaisants ou partiellement satisfaisants dans l'ensemble des domaines évalués. Il est important de rappeler qu'au début du projet, la micro-évaluation HACT de l'ANPN avait identifié un niveau de risque significatif. Ces progrès témoignent de l'efficacité des actions de renforcement des capacités, ainsi que de l'accompagnement et du suivi assurés par le PNUD dans le cadre du projet.

7.6 Révisions budgétaires

Le COPIL du 15 juin 2023 a permis de valider une révision du budget initialement prévu dans le Document de Projet, avec quelques ajustements, incluant notamment :

- un soutien accru opérationnel au Secrétariat Exécutif pour garantir une coordination et un accompagnement adéquat des parcs nationaux à travers l'achat d'équipements et la réfection de la salle d'archives pour la bonne gestion des données et archives de l'ANPN ;
- l'ajout de la conduite d'un diagnostic de la cellule aviation plutôt que l'achat direct de nouveaux engins et la réduction du soutien aux frais des pilotes ;
- l'ajout de la révision des plans de gestion des parcs nationaux, devenus obsolètes ;
- la réduction des coûts liés à la délimitation des parcs ;
- la réallocation des fonds budgétisés pour le salaire des écogardes à la fourniture d'une assurance santé plus large, et réduction des frais de personnel écogardes ;
- l'ajout de l'appui aux processus et frais de prospection et de mission pour besoins de déplacements en ville
- l'ajout de l'appui aux salles d'opérations des parcs nationaux
- la bonification d'agents de l'ANPN nommés pour travailler sur le projet, permettant d'avoir une équipe plus large plutôt que le recrutement de nouvelles personnes

Le PTBA 2024, développé sur la base du PTBA pluri-annuel validé le 15 juin 2023, a incorporé quelques modifications et révisions budgétaires additionnelles, pour s'adapter au contexte, nouvelles priorités pour donner suite aux changements institutionnels et besoins évolutifs de la partie nationale. Cela inclut notamment :

- la révision de plans architecturaux pour réhabiliter le Secrétariat Exécutif plutôt que la Direction Technique de Libreville
- l'accroissement du budget alloué au soutien fourni par le PNUD en termes d'appui à la mise en œuvre, d'assurance qualité / oversight et de renforcement institutionnel.

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Ce tableau doit refléter notamment les passages du projet devant les instances décisionnaires du projet ainsi que la prise en compte des différentes décisions issues des organes de décision du projet dans la mise en œuvre des activités.

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COPIL de projet	2	3	05 avril 2023	https://drive.google.com/drive/folders/1joRnqID7IESUnp1QrpOZ2nrW1dnxcCzZ
			15 juin 2023	https://drive.google.com/drive/folders/1joRnqID7IESUnp1QrpOZ2nrW1dnxcCzZ
			31 janvier 2025	https://drive.google.com/drive/folders/1joRnqID7IESUnp1QrpOZ2nrW1dnxcCzZ
Comité Technique de Gestion	0	0	N/A	N/A
Mission état de suivi et état des lieux	1	1	22-28 mai 2024 (Mwagna, Ivindo, Lopé)	https://drive.google.com/drive/folders/1BOFC6y-NihKduWoneIjv8opIAfMrIu3s
Missions de suivi terrain et renforcement de capacités	1	1	28-31 octobre 2024 (parc de Minkébé)	https://drive.google.com/drive/folders/1BOFC6y-NihKduWoneIjv8opIAfMrIu3s

8.2 Evaluations

Une évaluation finale du projet était prévue dans le Document de Projet. Toutefois, en raison de la demande d'extension, cette évaluation avait été reprogrammée pour le dernier trimestre de 2026. À la suite de la notification du rejet de cette demande par le CAFI, et conformément aux recommandations émises lors de la réunion tripartite (entre le CAFI, le Gouvernement Gabonais et le PNUD) — qui a recommandé de limiter les dépenses de clôture aux seules obligations essentielles — l'évaluation finale n'a pas figuré dans le plan de clôture. Par ailleurs, l'ANPN poursuivant les activités du projet durant la période de transition, la réalisation immédiate de cette évaluation n'était pas jugée indispensable.

8.3 Intégration des leçons apprises

Défis rencontrés	Solution apportées	Leçons apprises
Le rejet de l'extension du projet a limité la mise en œuvre complète de certaines activités structurantes prévues pour renforcer durablement la gestion des parcs nationaux. Cette situation a accru les besoins d'accompagnement technique et de consolidation institutionnelle, tout en exigeant une transition rapide et bien coordonnée avec les équipes nationales.	Renforcer l'appui technique du PNUD auprès de l'ANPN à travers les projets en cours ; Capitaliser et partager les acquis afin de faciliter la transition et d'assurer la continuité des activités clés malgré l'absence d'extension. Assurer la bonne clôture du projet.	Les partenariats techniques solides jouent un rôle déterminant pour renforcer les capacités nationales, sécuriser les acquis du projet et permettre la continuité opérationnelle, même en cas de contraintes budgétaires ou institutionnelles. Ils constituent un levier essentiel pour garantir la durabilité des résultats.

Le projet a fait face à des retards et à des difficultés de coordination, en partie liés à un mécanisme de gouvernance insuffisamment clarifié entre les différentes parties prenantes, ce qui n'a pas permis d'organiser à temps la réunion du Comité de Pilotage. L'absence de procédures décisionnelles stables (en attendant la mise en place d'un cadre de gouvernance unifié pour le Gabon) a complexifié les prises de décision pour le projet.	Communiquer au Secrétariat de CAFI et aux Parties prenantes les difficultés rencontrées par le projet à cause du mécanisme de gouvernance. Renforcer les échanges et la coordination entre les entités nationales (PNUD, ANPN, CNC, Ministères) pour développer des solutions intermédiaires en attendant le COPIL, tout en assurant la mise en œuvre cohérente du projet.	Un mécanisme de gouvernance clair, partagé et stable est indispensable pour assurer une mise en œuvre fluide. Une structure décisionnelle bien définie facilite les validations, réduit les blocages et garantit une coordination efficace entre partenaires, condition essentielle pour atteindre les résultats attendus dans les délais prévus.
Le projet a rencontré une participation limitée des communautés riveraines des parcs, due à une faible implication initiale dans certaines activités clés. Cette situation a réduit l'efficacité des actions de sensibilisation et a ralenti la collecte de données de terrain, limitant l'appropriation locale et l'acceptabilité globale des interventions.	Intensifier les échanges avec les communautés, renforcer leur implication directe dans les activités de sensibilisation et de collecte de données, et mettre en avant les bénéfices concrets générés par le projet	Un engagement communautaire continu est essentiel pour assurer l'appropriation et l'acceptabilité du projet. Associer les communautés aux actions de sensibilisation et de collecte de données, tout en générant des bénéfices directs, renforce l'impact des interventions et leur durabilité.
La durée initiale du projet (12 mois) s'est révélée insuffisante pour atteindre pleinement les résultats ambitieux fixés. Cette situation a généré des contraintes sur la mise en œuvre et a pu créer une perception de sous-performance auprès des bailleurs, notamment en raison de certaines activités retardées ou incomplètes.	Prendre plus de temps dans la phase de démarrage du projet afin d'ajuster la planification, définir des résultats réalistes et réviser le calendrier afin d'aligner la durée de mise en œuvre sur l'ampleur des résultats attendus.	Il est crucial de prévoir des phases préparatoires permettant de calibrer la durée du projet selon les ambitions des résultats. Une planification réaliste prévient la perception de sous-performance, assure une mise en œuvre fluide et maximise la probabilité d'atteindre les objectifs fixés.
Changements institutionnels, transition politique et réorientation de la politique environnementale	Proactivité dans le réengagement, adaptation des projets aux nouvelles priorités nationales dans le cadre des objectifs approuvés des projets	Conserver une agilité et souplesse dans la mise en œuvre des projets pour faire face à l'instabilité politique de la sous-région
Différence de comptabilisation entre système MPTF et PNUD, générant des inquiétudes quant aux décaissements financiers observés depuis le Board	Communication des taux réels d'exécution dans les rapports semi-annuels et annuels pour le Secrétariat CAFI	Communication claire à maintenir avec le Secrétariat CAFI et son Conseil d'Administration pour dissiper les inquiétudes face aux taux rapportés dans MPTF qui peuvent être plus bas que la réalité
Processus de réforme et unification du cadre de gouvernance des projets CAFI au Gabon retardé et non validé avec les changements institutionnels, retardant la tenue de Comités de Pilotage	Approche collaborative avec le Secrétariat CAFI et meilleure communication avec les acteurs pour faciliter notamment l'organisation des Comités de Pilotage	Besoin de renforcer et maintenir une communication fréquente entre le Secrétariat CAFI et les agences d'exécution
Design du projet comportant des limites ne permettant pas un déploiement rapide et période de démarrage des projets non prises en compte dans la durée du projet	Gestion adaptative des projets et régularisation des limites des designs de projets durant la mise en œuvre (révision des stratégies de mise en œuvre et cadres de résultats)	Prendre en compte la phase de démarrage des projets dans le design du projet. Renforcer la méthodologie et le cadre pour le développement de nouveaux projets
Capacité limitée de l'agence d'exécution	Approche HACT mise en œuvre par le PNUD assurant des modalités d'exécution adaptées à la capacité du partenaire, de la transparence et un renforcement de capacités institutionnel. Développement d'une lettre d'accord pour la fourniture de services d'appui du PNUD dans les processus d'achat à forte valeur afin d'assurer une implémentation des activités renforcée et réaliser des économies d'échelle	Prendre en compte les besoins de renforcement de capacités institutionnels dans les budgets.

Coordination et logistique de travail avec 13 Parcs Nationaux complexe dû à la réalité du terrain et les procédures à respecter	Travail rapproché et direct avec les Conservateurs des Parcs ; Renforcement de l'équipe projet ; Développement d'outils de reporting et plan de renforcement de capacités pour appuyer le personnel des parcs	Inclure une phase de démarrage dans les projets afin de permettre de mettre en place les structures de coordination et de gestion de projet.
Manque de financement pour une protection et gestion optimale des Parcs Nationaux	Identification des besoins prioritaires à couvrir, accompagnement dans la stratégie de valorisation des aires protégées et la mobilisation de co-financement	Besoin de gérer les attentes des bailleurs de fonds face à la réalité des parcs nationaux – vu les défis structurels auxquels font face les parcs et le manque de moyens financiers, il est nécessaire d'accorder un peu plus de temps pour voir des changements structurels dans les parcs, au-delà de la conduite des missions de surveillance. Il est nécessaire aussi de gérer les attentes vu le budget alloué aux parcs nationaux qui globalement (au-delà du CAFI) demeure limité pour assurer une protection et gestion optimale des parcs
Prise en compte insuffisante des coûts liés aux activités d'appui et d'assurance qualité du PNUD. Seuls 2% du budget total sont alloués aux activités d'appui et d'assurance qualité du PNUD dans le Document de projet, alors que selon les guidelines de CAFI publiées en 2023, ce taux est plafonné à 20% pour les projets de moins de 10M USD	Discussion avec le Secrétariat CAFI puis le Partenaire d'Exécution, et intégration dans le budget du projet avec réallocation budgétaire.	Afin de réduire la durée de démarrage du projet et d'assurer une mise en œuvre efficace, il est essentiel de garantir que suffisamment de fonds sont disponibles pour que l'organisation de mise en œuvre puisse accompagner adéquatement le partenaire d'exécution. Il est important de bien vérifier la cohérence du budget avant même de la signature du projet et le démarrage de la mise en œuvre.
Données pas systématiquement harmonisées dans les rapports de mission des parcs nationaux	Renforcements de capacités en suivi évaluation et rapportage des missions dans les parcs ; harmonisation des outils de collecte de données et de rapportage des parcs.	Il est essentiel d'associer les Conservateurs des parcs nationaux au rapportage des résultats pour le bailleur de fonds, et vulgariser avec eux le cadre de résultats du projet dès son démarrage, ainsi que d'avoir un appui M&E au sein de l'équipe.

8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

Indiquer sous forme de tirets toute modification importante dans les stratégies, les objectifs ou les cibles du projet en présentant les justifications à de telles modifications (sur la base du Tableau évaluation de la performance de la Section 4.1) ainsi que les dates d'approbations obtenues par la structure de gouvernance du projet pertinente.

Le COPIL du 15 juin 2023 a permis de valider un ajustement à l'échelle des activités par rapport au plan de travail initialement prévu dans le Document de Projet, incluant notamment :

- Le renforcement opérationnel du Secrétariat Exécutif en son rôle de coordination et d'accompagnement adéquat aux parcs nationaux
- La gestion des données de l'ANPN ;
- Le diagnostic de la cellule aviation de l'ANPN ;
- La révision des plans de gestion des parcs nationaux, devenus obsolètes ; et
- L'appui aux salles d'opérations des parcs nationaux.

Le PTBA 2024, développé sur la base du PTBA pluriannuel validé le 15 juin 2023, incorpore quelques

modifications additionnelles, pour s'adapter au contexte, nouvelles priorités suite aux changements institutionnels et besoins évolutifs de la partie nationale. Cela inclut notamment :

- la révision de plans architecturaux pour réhabiliter le Secrétariat Exécutif plutôt que la Direction Technique de Libreville
- le renforcement des appuis fournis par le PNUD en termes d'accompagnement dans la mise en œuvre technique des activités, d'assurance qualité et de renforcement institutionnel.

Le PTBA 2025, validé lors du Comité de Pilotage du 31 janvier 2025, prévoyait également la révision du cadre de résultats afin de renforcer davantage l'impact des interventions au niveau des parcs nationaux. Toutefois, sa mise en œuvre n'a pas été possible en raison du rejet de la demande d'extension du projet. Néanmoins, les orientations de ce PTBA ont été prises en compte par l'ANPN dans l'élaboration de son plan et de son budget de transition pour les parcs.

9. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Suivi des aspects Genre

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre/Activités	Pas d'activités spécifiques déployées en 2024, mais des activités, notamment en termes de communication et sensibilisation au genre seront déployées en 2025.	N/A	Pas de budget spécifique initialement alloué à des activités concernant le genre dans le document de projet, donc à insérer dans les activités prévues.
Suivi-évaluation	Recensement du personnel des parcs nationaux avec désagrégation par sexe.	463 personnels de terrain et écogardes dont 67 femmes soit 14%. Dans les postes de direction (Conservateur-Directeur), les femmes représentent 15% des effectifs.	

Le projet ne comportait pas de budget ni d'activités spécifiquement dédiés au genre, mais cette dimension a été intégrée de manière transversale dans les actions mises en œuvre. Par exemple, le recensement du personnel des écogardes et des parcs, réalisé avec une désagrégation par sexe, a révélé que 14 % du personnel de terrain était féminin, dont deux femmes occupant des postes de Conservatrices sur les 13 parcs nationaux. Ces informations ont permis d'orienter les interventions liées au genre, notamment par la production de supports de communication valorisant le personnel féminin, afin d'encourager d'autres femmes à s'engager dans ces métiers de terrain, traditionnellement perçus comme masculins.

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social

Aucune étude d'impact environnemental et social complète n'a été réalisée. Toutefois, un **examen préalable des risques environnementaux et sociaux**, conforme aux procédures du PNUD, a été effectué lors de la conception du projet. Cet examen a conclu que le niveau de risque global associé au projet était **faible**

Le lien de l'examen préalable des risques sociaux et environnementaux conduit durant la phase de design est disponible ici : https://drive.google.com/drive/folders/1p9yuxG_nw6dcjSy0vTktYMXe4q_i38kB

b. Plan de gestion environnementale et sociale

L'examen préalable des risques environnementaux et sociaux définissant un niveau de risques faible pour le projet, il n'est de ce ne fait pas requis de développer un plan de gestion environnementale et sociale.

c. Gestion des plaintes et recours

Aucun mécanisme de gestion des plaintes n'a encore été mis en place. Toutefois, la mise à jour des plans de gestion des parcs nationaux et la réactivation des Comités Consultatifs de Gestion Locale (CCGL) pourraient permettre l'instauration de tels mécanismes. Il convient de noter que la mise à jour des plans de gestion n'a pas pu être réalisée, étant prévue dans le cadre de l'extension du projet en 2025.

d. Garanties de Cancún

	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	Le projet participe pleinement au renforcement de la conservation des forêts et de leur biodiversité en visant à renforcer la surveillance et la protection des aires protégées.	Pas de défis à noter
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le projet est porté par le gouvernement, il tient donc pleinement compte de la législation et de la souveraineté nationales. Aussi, le PNUD en tant qu'agence de mise en œuvre contribue aussi pleinement à l'atteinte de ce principe à travers ses activités d'assurance-qualité et de renforcement des capacités auprès des partenaires d'exécution nationale, assurant transparence et bonne gouvernance dans la mise en œuvre des activités. Les contrôles ponctuels et audits et recommandations qui en émergent permettent de favoriser plus globalement le renforcement institutionnel également.	Pas de défis à noter
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Il est peu probable que les activités du projet mènent à des dommages subis par les communautés, car il ne s'agit pas d'extension mais de protection d'aires protégées déjà légalisées, avec une prédominance d'empiètement lié à des infractions illégales tels que le braconnage ou l'orpaillage, pas forcément de communautés locales. En revanche, l'existence de Comités Consultatifs de Gestion Locale (CCGL) pour les parcs et leur réactivation qui est prévu permettra de pouvoir identifier si des communautés subissent d'éventuelles pertes liées	A noter que le projet ne soutient pas directement l'activité des CCGL, et que leur bon fonctionnement est dépendant d'autres sources de financement. Il pourrait être envisagé que le projet vienne en appui au fonctionnement des CCGL dans le futur.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)	Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités du projet sont partagés équitablement et proportionnellement entre les parties prenantes, avec un appui du projet à l'ensemble des 13 parcs nationaux. En ce qui concerne les communautés locales, leurs intérêts doivent être pris en compte à travers les CCGL (continuité du projet).	
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités	Les communautés sont associées à la gestion des parcs nationaux à travers les CCGL, au sein desquels des	

économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	opportunités économiques pour les communautés environnantes des parcs nationaux peuvent être identifiées. Elles bénéficient également des services écosystémiques qui sont préservés grâce aux parcs nationaux, et qu'elles peuvent valoriser pour leurs activités économiques.	
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Les communautés sont associées à la gestion des parcs nationaux à travers les CCGL. Par ailleurs, le projet prévoit l'actualisation des plans de gestion des parcs nationaux, qui seront validés lors d'ateliers participatifs (prévus pour la période d'extension du projet (2025).	
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)	Dans le cadre du projet, une attention particulière a toujours été d'assurer que les droits humains liés à la législation nationale du travail soient respectés. Ces principes font parties des accords signés avec les partenaires et les consultants.	Pas de défis à noter
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	Le projet s'aligne totalement avec les programmes forestiers nationaux, et les conventions et accord internationaux du Gabon en termes de protection de l'environnement, et contribue même à les respecter.	Pas de défis à noter
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Face aux empiètements des parcs nationaux, deux types de mesure sont prises : persécution et mesures judiciaires assurant une dissuasion et évitant la réplique de l'activité illégale dans un autre lieu ; engagement des communautés via les CCGL, afin d'encourager le développement de moyens de subsistance alternatifs, dans le cas où ces derniers viendraient dégrader ou déforester les parcs nationaux.	Pas de défis à noter
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Dans le cadre du projet, une attention particulière a toujours été d'assurer que les conditions de travail décentes soient respectées. D'ailleurs, le projet vise également à améliorer les conditions de travail des écogardes, en leur fournissant du matériel supplémentaire et une assurance santé.	Pas de défis à noter

10. Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

Conformément au Document de Projet validé, il s'agit du même registre de risques que le projet CAFI-2 en tant qu'Annexe à ce dernier. Toutefois, une analyse plus approfondie était nécessaire pour actualiser les risques en fonction des activités spécifiques au projet CAFI-3, certaines n'étant pas pleinement pertinentes par rapport aux interventions réalisées. En 2025, pendant la période de clôture, les risques ont été mis à jour. Le tableau suivant présente donc une synthèse combinant le traitement des risques initialement identifiés dans le Prodoc et ceux relevés au cours de la mise en œuvre.

IDENTIFICATION DU RISQUE				TRAITEMENT DU RISQUE		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque dans le document de projet (2020) ou identifié durant la mise en œuvre	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) en 2025	Action anticipée ou menée par le projet	Responsabilité	Echéance
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque pays)						
1 - Politique et gouvernance	1	L'État gabonais est attaché au développement durable et s'est engagé dans une stratégie politique et stratégique de développement durable de haut niveau. Cependant, un changement politique pourrait mener à un changement de priorités, ce qui générerait peu d'appropriation nationale du projet et ralentissement dans la mise en œuvre	Accru	Avec le changement politique qui a touché le pays en 2023 et 2024, le Projet a renforcé le plaidoyer et la communication auprès des décideurs pour le maintien de la priorité de protéger les parcs nationaux. Néanmoins, malgré le suivi renforcé de l'évolution de la situation durant la période de transition politique jusqu'en avril 2025 – avec les nouvelles priorités inscrites dans le Plan National de Développement de la Transition (PNDT), la situation politique a ralenti la mise en œuvre du projet	PNUD	Juin 2025 - tout au long de la durée du projet.
2 - Histoire récente du pays, principes de stabilité politique, qualité de l'administration publique et engagement de l'État à l'égard du projet	2	Les ministres actuels de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement sont exceptionnellement dévoués et engagés dans l'élaboration du Programme. Si ces ministres devaient être remplacés, il y a un risque que cela ralentisse la mise en œuvre du Programme.	Stable	Suivi de l'évolution de la situation. Période de transition politique jusqu'en avril 2025 - avec nouveaux ministres : Eaux et Forêts ; et Environnement, écologie et Climat. Réengagement des parties prenantes. Renforcement de la communication.	PNUD	Décembre 2025 - tout au long de la durée du projet.
3- Société	2	La pauvreté rurale et la marginalisation historique de la politique nationale de conservation couplées à un accès limité à l'information dans une grande partie du pays pourraient conduire à des situations conflictuelles en lien avec toutes les initiatives portant sur la politique forestière, la conservation et l'agriculture. Les populations vivant à proximité des extensions de parcs transfrontaliers proposées pourraient rejeter lesdites propositions.	Stable	L'engagement des communautés à travers les CCGL des parcs nationaux permet de les associer aux efforts de conservation, de les sensibiliser sur le bienfondé de ces actions et de les accompagner dans le développement de moyens de subsistance valorisant la gestion durable des ressources naturelles. L'amélioration de l'accès à l'information des acteurs locaux a permis d'atténuer ce risque.	PNUD, PE	Juin 2025 - tout au long de la durée duprojet.
4 – Sécurité	2	Le Gabon est un pays historiquement stable et sûr, le risque d'insécurité est faible. Cependant, certaines tensions existent dans le pays, notamment des relents de frustration face aux résultats des élections passées, aux difficultés économiques et aux nominations à des postes gouvernementaux.	Amoindri	Les activités ont été conçues pour faire en sorte que même si la situation politique devient tendue ou complexe, les activités techniques (qui se déroulent principalement sur le terrain et avec le soutien d'experts techniques externes) peuvent être réalisées dans les délais impartis. A la fin du projet, la situation est calme, Le risque de sécurité et de sureté est amoindri.	PNUD, PE	Juin 2025 - tout au long de la durée duprojet

IDENTIFICATION DU RISQUE				TRAITEMENT DU RISQUE		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque dans le document de projet (2020) ou identifié durant la mise en œuvre	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) en 2025	Action anticipée ou menée par le projet	Responsabilité	Echéance
5 – Capacités de la société civile	2	La compréhension des défis de la cartographie des ressources naturelles et la garantie d'un processus CLIP approprié nécessiteront un renforcement supplémentaire des capacités de la société civile gabonaise. Les groupes auront besoin d'un soutien financier, technique ou en ressources humaines pour contribuer à ces efforts.	Stable	Des activités de renforcement des capacités des participants de la société civile sont prévus dans les programmes CAFI au Gabon.	PNUD, PE	Juin 2025 - tout au long de la durée du projet
6 - Fraude et corruption systémiques	3	La fraude et la corruption ont été mises en évidence comme risque considérable pour les projets dans toute l'Afrique.	Amoindri	Dans le cadre des activités d'assurance-qualité et de la procédures HACT du PNUD des missions de vérification ponctuelle, audit et formation sont effectués auprès des PE. Ces mesures permettent de renforcer les capacités des partenaires d'exécution nationale et d'atténuer le risque de mauvaise gestion des fonds. Aucun cas de fraude ou corruption n'a été identifié ou signalé durant le projet.	PNUD, PE	Juin 2025 - tout au long de la durée du projet
7 – Gestion économique	2	Une faible capacité institutionnelle à gérer et à comptabiliser les fonds en utilisant des normes de vérification et de notification acceptées au niveau international pourrait donner lieu à des difficultés dans la gestion économique des fonds du Programme.	Amoindri	Suivi de l'application stricte des procédures du PNUD et/ou de la partie nationale permettant de limiter au maximum le risque de mauvaise gestion. Modalité de transfert des fonds par paiement direct et conduite de de séances de formation et renforcement des capacités auprès des partenaires d'exécution. L'Audit HACT de l'ANPN, conduit en mars 2025 a conclu un résultat sans réserve significative.	PNUD, PE	Mars 2025 - tout au long de la durée du projet

IDENTIFICATION DU RISQUE				TRAITEMENT DU RISQUE		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque dans le document de projet (2020) ou identifié durant la mise en œuvre	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) en 2025	Action anticipée ou menée par le projet	Responsabilité	Echéance
Risques liés au projet						
8 – Complexité technique	3	Les parcs transfrontaliers nécessitent des compétences techniques importantes.	Stable	Le nouveau cadre de gouvernance des Programmes CAFI au Gabon adopté en 2023 prévoit la mise en place de Comité et groupes de travaux techniques afin notamment d’adresser ces problématiques. A opérationnaliser en 2025. Ce risque est plus pertinent pour le projet CAFI-2 Expansion des Aires Protégées que le projet CAFI-3 Aires protégées.	PNUD, PE, Comité Technique	Juin 2025 - tout au long de la durée du projet
9 – Complexité du projet	3	Les complexités associées à la création de parcs transfrontaliers sont nombreuses – et vont de la complexité de la collecte et de la gestion des données et du dégagement d’un consensus entre les administrations et la population locale sur les questions liées à l'utilisation et aux droits des terres rurales et aux complexités transfrontalières associées aux différends frontaliers avec le Congo. En outre, des problèmes historiquement profonds et complexes concernant la question du régime foncier devront être traités pour assurer le succès de la réforme agricole.	Stable	Ce risque est plus pertinent pour le projet CAFI-2 Expansion des Aires Protégées que le projet CAFI-3 Aires protégées.	PNUD, PE, Comité Technique	Juin 2025 - tout au long de la durée du projet
10 – Dispersion géographique	3	Une large dispersion géographique des populations rurales [et des zones d'impact du programme] pourrait avoir un impact sur le succès à long terme de la transformation agricole, mais ne devrait pas avoir d'impact direct sur les activités définies dans ce Programme. De même, la dispersion géographique des sites proposés pour les parcs posera des défis logistiques.	Amoindri	Au démarrage du programme, des budgets ont été élaborés pour prendre en compte spécifiquement la question de la dispersion géographique des activités. Des véhicules (19) véhicules ont été acquis afin de faciliter les déplacements de l'ANPN dans les parcs ainsi que le renforcement du Secrétariat et de la Coordination au niveau central. Le système de suivi financier du Secrétariat Exécutif à l’endroit des parcs nationaux a été renforcé (à l’aide des outils de travail, des missions de suivi et d’un atelier de regroupement) afin d’obtenir des données fiables et d’accélérer le décaissement.	PNUD, PE	Juin 2025 - tout au long de la durée du projet

IDENTIFICATION DU RISQUE				TRAITEMENT DU RISQUE		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque dans le document de projet (2020) ou identifié durant la mise en œuvre	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) en 2025	Action anticipée ou menée par le projet	Responsabilité	Echéance
11 – Complexité des arrangements	1	Les activités définies au titre du Programme relèvent du mandat des ministères et agences déterminés dans le cadre du Programme. Le risque que la complexité institutionnelle entrave la mise en œuvre du Programme est donc très limité.	Stable	Communication renforcée.	PNUD, PE, Comité de Pilotage	Décembre 2025 - tout au long de la durée du projet
Risques liés aux parties prenantes						
12 - Relations avec les donateurs	2	La multiplicité d'organismes donateurs potentiels et actifs aux objectifs institutionnels parfois disparates représente un risque qu'une coordination des synergies ou une communication inadéquate entre les organismes de financement et les ministères et agences gabonais puisse entraîner des tensions dans les relations. En outre, lorsque les organismes donateurs contrôlent de manière excessive plutôt qu'ils ne soutiennent la mise en œuvre du Programme et en assurent la supervision, une répartition des responsabilités entre les partenaires gabonais et ces organismes peut se faire.	Stable	Bon mécanisme de rapportage et de remontée de l'information mis en place mais beaucoup plus d'efforts devaient être fait dans la communication entre les agences de mise en œuvre, le CAFI et la partie nationale. La compréhension des responsabilités de chacun des parties devait être mieux comprise pour assurer une mise en œuvre dans les délais impartis. Les actions concrètes menées ont été : - Le renforcement des échanges avec le CNC, l'ANPN et le MINEF pour la coordination des interventions et pour plaider pour le projet - L'établissement de relations avec le Secrétariat CAFI La bonne clôture du projet, la valorisation et le partage des résultats pour une prise en compte lors de la prochaine phase de CAFI.	PNUD	Juin 2025 - tout au long de la durée du projet

13- Relations multi- ministérielles	1	Les activités définies dans le cadre du Programme sont de nature multi-ministérielle. Les mandats des ministères et des agences ont donc été bien définis lors de l'élaboration du Programme. Les ministres de l'Agriculture et de la Forêt ont été à la fois coopératifs et favorables à la division des programmes et des activités déterminées lors de l'élaboration du présent descriptif de projet. Nous prévoyons un risque multi-ministériel minimal.	Accru	Suivi de l'évolution de la situation. Période de transition politique de deux ans. Création de nouveaux ministères – avec scission ancien MINEF en deux ministères et deux mandats différents.	PNUD	Juin 2025 - tout au long de la durée du projet
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque technique)						
14 - Équipes : suffisamment de personnel pour la taille des composantes de gestion technique et financière.	2	Les objectifs ambitieux définis dans ce Programme nécessiteront des ressources humaines hautement engagées et techniquement compétentes à tous les niveaux de sa conception et de sa mise en œuvre. Il existe un risque que nous ne puissions pas identifier et former un groupe de ressources humaines nationales et internationales recrutées sur la base du mérite pour mettre en œuvre toutes les activités exactement dans les délais prévus.	Amoindri	Deux staffs additionnels du PNUD viennent en appui au projet (un spécialiste aux achats, un spécialiste de programme Environnement). En outre, la Spécialiste en Biodiversité contribue dans la mise en œuvre du projet. Une équipe plus robuste a également pu être mise en place à l'ANPN à partir de 2024.	PNUD, PE	Décembre 2025

IDENTIFICATION DU RISQUE				TRAITEMENT DU RISQUE		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque dans le document de projet (2020) ou identifié durant la mise en œuvre	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) en 2025	Action anticipée ou menée par le projet	Responsabilité	Echéance
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque technique)						
15. Complexité du Programme et manque de capacités des partenaires de mise en œuvre	3	Le programme CAFI 3 est complexe à mettre en œuvre, avec des objectifs de renforcement des missions de surveillance, y compris dans des zones isolées ou potentiellement conflictuelles, ralentissant l'atteinte des résultats si les équipes techniques ne sont pas assez équipées et formées.	Amoindri	Le nouveau cadre de gouvernance des Programmes CAFI au Gabon adopté en 2023 prévoit la mise en place de Comité et groupes de travaux techniques afin notamment d'adresser ces problématiques. A travers la participation de l'ANPN et du PNUD aux comités techniques et multisectoriels, le projet a bénéficié des expertises des partenaires/acteurs ce qui a aidé dans la mise en œuvre des activités au niveau des parcs nationaux. L'ANPN a dédié une équipe technique pour la mise en œuvre du projet, ce qui a beaucoup aidé dans la mise en œuvre du projet depuis 2024.	PNUD, PE	Juin 2025
16. Transition & stratégie de retrait	3	La demande d'extension sans coût additionnel (janvier 2025- décembre 2026) du projet (soumis en février 2025) a été rejetée par le Conseil d'Administration de CAFI le 25 juin 2025, malgré le soutien du Gouvernement et des acteurs nationaux. Des activités importantes du projet n'ont pas été réalisées, et certains résultats n'ont pas été atteints. Alors le projet procède à la clôture.	Accru	Une demande d'extension a été envoyée en février 2025 (après la validation par le CoPil de la demande). Des échanges intensifs ont été engagés entre le Gouvernement, les partenaires de mise en œuvre, le PNUD et le CAFI : des justificatifs ont été envoyés ; des réunions virtuelles ont été organisées. Après le rejet de la demande d'extension, un plan de clôture a été élaboré et présenté lors d'une réunion tripartite entre le CAFI, le Gouvernement et le PNUD. Les différents rapports de clôture sont élaborés pour s'assurer de la bonne transition, dont la continuité des activités du projet.	PNUD	Décembre 2025

10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	0	23
Nombre de consultants formés / nombre total	0	0
Nombre de sous-contractants formés / nombre total		20
Exploitation, abus et harcèlement sexuels : veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	0	5
Nombre de consultants formés / nombre total	0	0
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	0	0

Dans le cadre des **activités de formation et de renforcement des capacités des partenaires nationaux du CAFI**, le PNUD a conduit en 2024 **deux (2) ateliers de formation** sur les Achats, la gestion des Finances, et la procédure de demande et de rapportage des fonds via Formulaire FACE. A cet effet, **seize (16) partenaires** ont pu renforcer leurs capacités dans les domaines susmentionnés et être sensibilisés aux bonnes pratiques pour éviter les risques de fraude et de mauvaise utilisation des fonds. Par ailleurs, des formations sur les procédures du PNUD et sur le rapportage des dépenses notamment ont été dispensés à plusieurs conservateurs des Parcs dans le cadre de ce projet spécifique.

En mars 2025, treize Conservateurs de parcs ainsi que trois membres de l'équipe de coordination de l'ANPN ont bénéficié d'un renforcement de capacités portant sur la collecte d'informations, la consolidation des données, la planification et le rapportage.



Photos : Atelier de formation des partenaires le 14 mars 2024 à la Maison Verte du PNUD



Photos : Atelier de planification avec les parcs nationaux – mars 2025

11. Récapitulatif des livrables

Le Tableau ci-dessous reprend la liste des principaux livrables produits depuis le début du projet avec hyperlien pour chacun d'entre eux :

Produit	N°	Intitulé
Produit 1.3	1	Rapports de surveillance et lutte anti-braconnage des Parcs Nationaux 2023
	2	Rapports de surveillance et lutte anti-braconnage des Parcs Nationaux 2024
	3	Présentations des Conservateurs Directeurs des 13 parcs nationaux lors de l'atelier de planification de mars 2025 : bilan 2024 et plan de travail 2025
Activités d'assurance qualité	4	Rapport de mission de suivi et état des lieux des parcs nationaux (Parcs Nationaux de Mwagna, Ivindo, Lopé du 22 au 28 mai 2024)
	5	Sessions de renforcement de capacités (HACT, achat et finances) de l'équipe de coordination ANPN CAFI-3 Aires Protégées (14 mars 2024 et 30 avril 2024)
	6	Rapport de mission de suivi et formation des équipes projets CAFI ANPN (Parc National de Minkébé du 28 au 31 octobre 2024)

12. Annexes

12.1 Tableaux indicateurs

Rappel : Placer sur [l'Espace collaboratif](#), copier l'hyperlien ici et annexer par email l'[Annexe 1](#) ou [Annexe 2](#) en fonction de la nature de votre projet. L'Annexe 2 est disponible dans l'Espace collaboratif au lien suivant https://drive.google.com/drive/folders/1L_Xdn6nUW2PfQU7h6hjS4H3_92zvZqM

12.2 Annexe 3 / Tableau 8.2

Rappel : Placer sur l'Espace collaboratif, copier l'hyperlien ici et annexer par email le [tableau 8.2](#) relatif aux informations financières complété en format Excel :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1D59phat0pRUJ-WRnHaoBMrtP21p-e5E/edit?usp=drive_link&oid=100922664595516781588&rtpof=true&sd=true